

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXVII

LEVIS, NOVEMBRE 1931

No. 11

---

### LA FAMILLE DAZEMARD DE LUSIGNAN

(Suite et fin)

#### *Appendice*

*Acte de mariage de Paul-Louis Dazemard de Lusignan et de  
et de Jeanne Babie (Champlain, 5 février 1689)*

Le cinquième de février de l'année mil six cent quatre vingt neuf, après la publication de trois bans entre monsieur Paul-Louis de Lusignan écri commandant d'une compagnie de la marine, fils de messire Pierre Alexandre de Lusignan, équier, et de Anne Tiebaut Lefebvre ses père et mère de la paroisse St Bartelemy de la Rochelle, d'une part et Jeanne Babie, fille de feu Jacques Babie et Jeanne Dandonneau, ses père et mère, de la paroisse de Champlain, évêché de Québec, d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, je soussigné prêtre curé de Champlain, ai reçu leur mutuel consentement par parole de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale dans la forme de notre mère la Ste Eglise en présence de François Lefebvre équier, sr du Plessis, de Raymond Blaise, écuyer, sr de Bergères, Christophe Dufros écuyer, sr de la Jemmerais, et de Léon..... écuyer, et de Lacroix tous les témoins ont signé de ce interpellé suivant l'ordonnance.

François Duplessis  
De la Gemmerais

Jeanne Babie  
des Bergères

*Acte de mariage de Claude Pauperet et de Jeanne Babie, veuve de Paul-Louis Dazemard de Lusignan  
(Champlain, 3 février 1700)*

---

Ce jourd'hui troisième du mois de février de l'année mil sept cent, je prêtre curé de Notre Dame de Champlain soussigné, vu la dispense de trois bans de mariage entre Michel Claude Pauperet marchand bourgeois de Québec et Marie Jeanne de Lusignan veuve de Paul Louis de Lusignan capitaine d'une compagnie dans le détachement de la marine donné par Monseigneur l'évêque de Québec comme il appert par la lettre ci-jointe, certifie avoir pris leur mutuel consentement de mariage selon les règles de notre mère la sainte église en présence de Jean Léger de Lagrange, marchand de Québec, Jacques Philippeau, Jacques Brisler, et autres parents et amis lesquels ont signé ces jour et an que dessus suivant l'ordonnance.

Pauperet

Léger de Lagrange

J. Brisler

Jeanne Babie

J. Philippeau

L. Godfroi, Ptre, curé

*Acte de sépulture de Mme de Lusignan, remariée à M. Pauperet (Québec, 4 janvier 1703)*

---

Le quatrième jour du mois de janvier de l'an 1703, a été inhumée, dans cette église paroissiale Jeanne Babie f. du Sr Pauperet bourgeois marchand, âgée de trente trois ans après avoir reçu les sacrements de pénitence viatique et extrême onction en présence de Jean du Breuil, Jacques Michelin et autres témoins.

François Dupré

*Acte de mariage de Paul-Louis Dazemard de Lusignan et de Madeleine-Marguerite Bouat (Montréal,  
18 janvier 1722)*

---

Le 18e janvier 1722 après la publication (sic) d'un ban je soussigné prêtre Curé de Ville Marie et grand Vicaire de monseigneur L'Evesque de Québec ayant accordé la dispense des deux autres bans après avoir pris le mutuel consentement

par paroles, de l'un et de l'autre parties de présent de Paul-Louis Dazemard Ecuyer Sieur de Lusignan Enseigne d'une Compagnie du détachement de la marine âgé de 31 ans, fils de feu Paul Louis Dazemard Ecuyer Sieur de Lusignant Vivant Capitaine d'une Compagnie des troupes, et de marie Jeanne Baby son épouse de cette paroisse d'une part et de demoiselle marguerite Bouat âgée de 21 ans, fille de Mr Mtre Marie Bouat Conseiller du Roy et son Lieutenant général civil et Criminel en la juridiction Royal de montréal et de dame madeleine dumont son épouse de cette paroisse d'autre part les ay mariés selon la forme prescrite par la Ste Eglise, présence du sieur François Marie Bouat père de l'épouse de Jacques Le Ber Ecuyer Sieur de Senneville capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine de Mtre Pierre Raimbault conseiller du Roy et son procureur dans la juridiction Royal de montréal de Constantin le marchand Ecuyer Sieur de Lignery capitaine d'une Compagnie dud. détachement de la marine de Mr Remon Baby marchand de cette ville et de plusieurs autres parents et amis des parties, Lusignant Margueritte Bouat, Bouat, Lignery, Baby, Senneville, P. Raimbault, Priat Vicaire.

*Acte de sépulture de Paul-Louis Dazemard de Lusignan*  
(Québec, 4 septembre 1764)

---

Le quatre septembre mil sept cent soixante quatre a été inhumé Mre Paul Dazemar écuyer sieur de Lusignan, chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis, capitaine d'infanterie en ce païs, décédé le deux du dit mois, muni des sacrements de l'église, âgé de soixante-treize ans. Étaient présents Mrs de Lanaudière, Bellot et de Meloizes, aussi chevaliers de Saint-Louis, et anciens capitaines dans le détachement des troupes de la marine et de beaucoup d'autres personnes de toute condition.

J. Fél. Récher, curé de Québec

*Acte de naissance de Louis Dazemard de Lusignan*  
(Montréal, 6 juin 1723)

---

Le sixième jour de juin de lan mil sept cent vint et trois a esté baptisé Louis né du même jour fils de Mr Paul Louis

Lusignan écuyer officier d'une compagnie des troupes de la marine et de mademoiselle Marie Magdeleine Boet son épouse. Le parein a esté le sieur Raymond Baby et demoiselle Louise Boet a esté la mareine qui ont signés de ce enquis suivant l'ordonnance.

Lusignan  
Louise Bouat

R. Baby  
J. G. Du Lescoat  
ptre ind

*Acte de sépulture de Louis Dazemard de Lusignan  
(Montréal, 24 jancier 1724)*

Le vint et quatrième janvier lan mil sept cent vint et quatre a esté inhumé dans le cimetière proche l'église le corps de Louis Lusignan âgé d'environ huit mois fils de Paul Louis Lusignan et de Marie Magdeleine Boet son épouse les témoins ont esté Mr Navetier prêtre et N. Bourdet bedau qui a signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

Navetier  
J. G. du Lescoat ptre

Bourdet

*Acte de naissance de Louis Dazemard de Lusignan  
(Québec, 10 septembre 1728)*

Le dixiesme septembre mil sept cent vingt huit par nous soussigné curé de Québec a été baptisé Louis né sur la minuit précédente du légitime mariage de Paul Louis Dazemard escuyer Sr de Lusignan officier des troupes de sa Majesté et de dame Magdeleine Marguerite Bouat le parein a été pierre françois de Rigaut chevalier seigneur de Vaudreuil capitaine d'une compagnie des troupes de Sa Majesté la mareine demoiselle Marie Thérèse Bouat ainsy signé Rigaud de Vaudreuil, Thérèse Bouat Lusignan, et Boullard.

*Acte de sépulture de Louis Dazemard de Lusignan  
(Sainte-Foy, 11 octobre 1728)*

Le onze octobre de la présente année iay enterré dans le cimetière de notre dame de foy un enfan de monsieur de Lusignan, enseigne du détachement de la marine.

Le prevost prestre

*Acte de naissance de Madeleine-Angélique Dazemard  
de Lusignan (Québec, 20 octobre 1729)*

---

Le vingtième octobre mil sept cent vingt neuf par Nous curé de Québec a été baptisée Magdeleine Angélique née le d. jour du légitime mariage de Mr Paul Louis Dazemar Ecuyer Sieur de Lusignan officier des troupes de Sa Majesté demeurant à Québec le parrein a été Monsr Mr François Daine coner secrétaire du Roy greffier en chef du conseil Supérieur de Québec et la marreine dame Marie Angélique de Lotbinière épouse de Mr Demeloize officier dans les troupes du détachement de la marine soussignez signé Lusignan, Daine, A. Chartier Desmeloize, Boullard.

*Acte de sépulture de Madeleine-Angélique Dazemard de  
Lusignan (Québec, 3 novembre 1729)*

---

Le troisième jour de novembre mil sept cent vingt neuf par nous soussigné curé de Québec a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse Magdeleine Angélique fille du Sr Paul Adhémar Sr Duline (sic) décédée le jour précédent âgée de quatorze jours présent François Rouillard qui a déclaré ne scavoit signer. Signé Boullard.

*Acte de naissance de Charlotte Madeleine Dazemard de  
Lusignan (Québec, 28 janvier 1733)*

---

Lan mil sept cent trente trois le vingt-huite janvier par nous prestre chanoine soussigné faisant les fonctions curialles a esté baptisée Charlotte Magdeleine née ce jourdhuy antre minuit et une heure fille de Paul Louis Dazemard Escuyer Sr de Lusignan officier des troupes du détachement de la marine entretenues pour le service du Roy en ce pays et de dame Marguerite Magdeleine Bouat son épouse légitime. Le parrein a esté haut et puissant seigneur Monseigneur Charles marquis de Beauharnois commandant de l'ordre militaire de St Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france et la mareine dame Jeanne Louise

Bouat épouse de M. François Daine cones secrétaire du Roy greffier en chef du Conseil supérieur de la nouvelle france lesquels ont signés avec nous.

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Lusignan               | Beauharnois |
| Chaussegros de Léry    | Bouat daine |
| Thérèse Bouat D'Esgris |             |
| Cugnet                 | Daine       |
| Pean Delivaudière      |             |
| Corru Prêtre           | Plante ptre |

*Acte de naissance de Gilles-Victor Dazemard de Lusignan  
(Québec, 15 juin 1734)*

Le quinzième juin mil sept cent trente quatre par nous prêtre chanoine soussigné a été baptisé Gilles Victor né d'aujourd'huv fils de Paul Louis d'Azemar écuyer sieur de Lusignan officier des troupes de la marine en ce pays et aide major des ville et château de Québec et de Dame Marguerite Madeleine Bouat son épouse de cette paroisse. Le parrein a été Monsieur Hocquart Chr conseiller du Roy en ses conseils intendant de justice police et finance en ce pays représenté par Mr maître Jean Victor Varin écuyer sieur de La Mare conseiller au conseil supérieur et contrôleur de la marine en ce pays et la marreine Dame Marie Claire de la Gorgendièrre épouse de Monsr Tachereau trésorier de la marine lesquels ont signé.

|                             |       |               |
|-----------------------------|-------|---------------|
| Lusignan                    | Varin | Taschereau    |
| Lagorgendièrre taschereau   |       |               |
| Beaujeu De varin            |       | lusignan fils |
| le gardeur beauvais de léry |       |               |
| Dechaillon                  |       | Plante ptre.  |

*Acte de naissance de Marie-Madeleine Dazemard de  
Lusignan (Québec, 23 novembre 1735)*

Lan mil sept cent trente cinq le vingt trois novembre a esté baptisé dans l'église paroissiale de Québec par nous Eustache Chartier de Lotbinière coner au conel supérieur de Québec et archidiacre de Québec Marie Madeleine née de ce jour fille de Paul Louis Dazmar escuier sr de Lusignan lieu-



tenant d'une des compagnies du dettachment de la marine entretenues pour le service du Roy en ce pays et de dame Marguerite Madeleine Boat son épouse nous soussigné avons nommé le dit enfant et la maraine a esté damoiselle Marie Françoise Chartier de Lotbinière laquelle a signé avec nous les jour et an susdits.

M. F. Chartier de Lotbinière  
Chartier de Lotbinière, archid. de Québec

*Acte de naissance de Charlotte-Geneviève-Madeleine  
Dazemard de Lusignan (Québec, 20 août 1739)*

Le vingte aoust mil sept cent trente neuf par nous prestre chanoine y faisant les fonctions curiales en cette paroisse a été baptisé Charlotte Geneviève Magdelaine née d'hier fille de Paul Louis Dazemard écuyer sr de Lusignan lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine et de dame Madelaine Marguerite Bouatte son épouse. Le parain a été haut et puissant seigneur monseigneur Charles marquis de Beauharnois commandeur de l'ordre royal et militaire de St Louis et gouverneur général en toute la nouvelle france. La maraine dame Geneviève de Ramezay veuve de Mr de Boihébert vivant capitaine d'une compagnie du détachement de la marine qui ont signé avec le père et nous Beauharnois Lusignan Ramezay de Boihébert Pean de Livaudière Dechaillons Chaussegros de Lery Auber Chretien Le Chasseur Plante ptre.

*Acte de sépulture de Madeleine-Charlotte-Geneviève Dazemard de Lusignan (Saint-Laurent de l'île d'Orléans, 28 août 1739)*

Le vingt huit du mois d'aoust de mil sept cent trente neuf a été inhumée dans le cimetière de St Laurent par Nous soussigné un enfant de Mr de Lusignan et demoiselle Boete sa légitime épouse. La dite inhumation faite en présence de Joseph Chabot lequel a déclaré ne scavoir signé de ce requis selon l'ord.

Fe Martel Ptre

*Acte de naissance de Madeleine-Françoise Dazemard de  
Lusignan (Québec, 28 avril 1743)*

---

Le vingt huitième avril mil sept cent quarante trois par nous prêtre soussigné a été baptisée Magdeleine Françoise née du jour précédent du légitime mariage de Mr Paul Dazemard Écuyer Sr de Lusignan lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine et de dame Marguerite Magdeleine Bouat le parreïn a été Mr François Marie Bouat et la marreïne dame Charlotte Louise Petit épouse de Mr Dumont lieutenant dans les dittes troupes lesquels ont signé avec nous et Mr Louis Antoine de Lusignan frère de l'enfant.

Lusignan  
Bouattaine

Petit Dumont  
Lusignan fils lainé  
Marquiron prêtre

*Acte de mariage de François Desauniers Desruisseau Bel-  
cour et de Marie-Anne Dazemard de Lusignan  
(Québec, 18 juin 1764)*

---

Le dix-huit juin mil sept cens soixante quatre sur la dispense de trois bans accordée le seize du dt mois par Mr Briand vicaire général du diocèse en faveur de M. Desruisseaux Belcour et Madlle De Luzignan, ne connoissant aucun empêchement au dit mariage du dit sieur François Desauniers Desruisseaux Belcour, natif de la paroisse de Batis-can, demeurant en cette ville, fils de feu sieur Jean-Baptiste Desauniers Desruisseaux Belcour, et de Dlle Charlotte De Broyeux d'une part, avec la dite Dlle Marie-Anne Dazemar De Luzignan, de cette ville, fille majeure de Mre Paul Dazemar écuyer sieur De Luzignan, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis, et capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine en ce païs, et de dame Marguerite Magdelaine Bouat, d'autre part, Nous Curé de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par Notre Mère la Ste Eglise; et ce en présence de Mrs Joseph Riverin et Gamelin Launier amis de



l'époux, de Mr Guillaume Guillimin et d'Augustin Saunier soussignés ainsi que les époux; lecture faite.

J. D. Bellecour  
Marie de Lusignan  
Saunier

G. Launier  
Guillimin  
Jos. Riverin

J. Fél. Récher Curé

*Acte de naissance de Louis-Antoine Dazemard de Lusignan  
(Québec, 21 septembre 1726)*

Le vingt et un de septembre de l'an mil sept cent vingt six par nous soussigné chanoine faisant les fonctions curiales a été baptisé Louis Antoine né d'hier du légitime mariage de Monsr Paul Louis Dazmard écuyer sieur de Lusignan officier des troupes de la marine et de dame Madeleine Marguerite Bouat son épouse de cette paroisse le parrein a été Monsr Antoine Pacaud président trésorier de France et la marreine dame Louise Dumont épouse de Mr Herbin lieutenant dans les troupes lesquels ont signé.

Lusignan  
Louise Damour Herbin

Pascaud  
Plante ptre.

*Acte de mariage de Louis-Antoine Dazemard de Lusignan et  
de Louise-Gilette d'Avesne des Méloizes (Québec  
23 septembre 1754)*

Le vingt trois septembre mil sept cent cinquante quatre vû la dispense de deux bans de mariage, et celle du troisième au quatrième degré de parenté accordée par Mgr Levêque, en datte du vingt et un du dit mois, en faveur des cy après nommés, vû aussy la permission de Mr le général donné à Mr de Lusignan pour se marier en datte du onze du présent mois, et après la publication d'un ban de mariage faite au prône de la messe paroissiale le dimanche précédent entre Louis Antoine Dazemar écuyer sr De Lusignan demeurant en cette ville sous lieutenant de la compagnie des canoniers bombardiers en Canada, fils de Paul Louis Dazmar écuyer sr De Lusignan capitaine d'une compagnie détachée de la marine en ce pays chevalier de l'ordre Royal et militaire de St

Louis, et de dame Marie Madeleine Bouat ses père et mère de cette paroisse d'une part, et demoiselle Louise Gillette Davenne Desmeloize, fille de feu Sr Nicolas Marie Daveine écuyer Sr Desmeloise vivant capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays, et de dame Marie Angélique Chartier de Lotbinière ses père et mère aussy de cette paroisse d'autre part ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre recolet soussigné de l'agrément de Mr Collet Vicaire faisant les fonctions curiales en la dite paroisse de Québec, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la Sainte Église, en présence de Mrs Eustache Dupont capitaine oncle de l'époux, de demlle Josette Baby cousine et de dame Marie Angélique Chartier de Lotbinière veuve Desmeloise mère de l'épouse, du Sr Nicolas Desmeloise, frère du Sr Pierre Ignace De Linot, de Mr Péan, de Madame Péan soeur de l'épouse et de plusieurs autres parents et amis soussignés avec nous.

fr Lacorne Maurice, récollet, ptre

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| Lusignan fils                    | Desmeloise       |
| Louise Gillette Desmeloises      | Dumont           |
| Desmeloise Pean                  | Delino           |
| Desmeloises                      | Pean             |
| Jeanne Desmeloises               | Contrecoeur Pean |
| Baby                             | Lotbinière       |
| Chartier de Lotbinière Duchesnay | Lery Repentigny  |
|                                  | Denys de Laronde |
|                                  | Denys            |
| J. Duchesnay                     | Collet Vic. G.   |

*Acte de naissance de Louis-Antoine Dazemard de Lusignan  
(Québec, 13 octobre 1755)*

Le treize octobre mil sept cent cinquante cinq nous ptre vicaire soussigné a esté baptisé Louis Antoine né le douze du présent mois du légitime mariage de Louis Antoine Dazemard de Lusignan fils, sous-lieutenant d'artillerie, et de Gillette des Méloizes, son épouse. Le parrain a esté Eustache

Dumont, capitaine des troupes de la marine, et la marraine  
dame.....veuve du feu sieur des Méloïzes.....  
Collet, vicaire

*Acte de naissance de Marie-Gillette Dazemard de Lusignan*  
(Québec, 28 octobre 1757)

---

Le vingt-huit octobre mil sept cens cinquante sept par nous curé de Québec soussigné a été baptisée Marie-Gillette née le dit jour du légitime mariage de Mr Louis-Antoine Dazemard Ecuyer sieur de Luzignan, lieutenant d'artillerie, et de dame Louise-Gillette des Meloizes, son épouse. Le parrain a été Mr Pierre de Lino, grand voyer en ce païs, et la marraine Delle Marie-Magdeleine Dazemard de Lusignan qui ont signé ainsi que le père.

Dazemard de Lusignan

de Lino

Marie de Lusignan

J. F. Récher, curé

*Lettre de Louis-Antoine Dazemard de Lusignan au comte de Maurepas* (10 octobre 1747)

---

A Monseigneur le Comte de Maurepas ministre et secrétaire d'État.

Lusignan fils prend la liberté, Monseigneur, de représenter très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a entré dans les troupes en 1740 en qualité de Cadet, qu'il a été depuis ce temps détaché pour tenir garnison au Fort Frederic, où il se flatte avoir rempli ses devoirs, ainsi que dans les partis d'observation envoyée sur les frontières ennemis pour couvrir le dit fort, sous les ordres de Messieurs de St Pierre et de St Luc Lacorne, de même dans les découvertes qu'il a fait à Sarcto, sans parler du service qu'il a fait dans les garnisons de Québec et de Montréal.

Qu'en 1746 au mois de juin il a été détaché dans le parti commandé par Monsieur de Ramezay pour aller à l'Acadie y attendre l'escadre commandée par M. le duc Danville, que l'expédition projetée pour cet endroit ayant manqué, Monsieur de Ramezay renvoya à Québec une partie de son deta-

chement, et garda l'autre, et qu'il a été du nombre des derniers pour hyverner à l'Acadie.

Que l'hyver même ayant été jugé à propos par Messieurs les Commandants, d'aller faire coup sur un détachement de 500 anglois qui s'étoient retirés aux Mines, il a été du nombre de ceux qui ont été détachés pour cette expédition sous le commandement de monsieur Coulon de Villiers; qu'ayant été choisi par le dit sieur de Coulon pour être de sa brigade composée de 50 hommes, il essaya à l'attaque d'un corps de garde ennemi trois décharges, et que voulant entrer le sabre à la main quoique blessé au bras droit d'un coup de feu qui lui sort derrière l'épaule, il en reçut un second qui lui cassa la cuisse et dont il reste boiteux pour toute la vie; il croit inutile, Monseigneur, qu'il ait l'honneur d'entretenir Votre Grandeur de tout ce qu'il a eu à souffrir depuis ces blessures considérables: il doit suffire d'envisager que cette action qui s'est passée dans les plus rudes froids de l'hiver et dans l'abondance des neiges et des glaces ne présente pas de soulagemens bien doux à un blessé aussi dangereusement qu'il l'étoit au milieu des bois à 60 lieues du camp général où il a fallu le porter sur un brancard destitué de tout secours.

Mais après avoir pris la liberté de laisser à vos considérations équitables toutes les souffrances qu'il a essuyées, il supplie, Monseigneur, Votre Grandeur de l'honorer de sa protection et de vouloir passer en sa faveur sur les règles ordinaires en luy accordant une pension et un avancement distingué: c'est la grâce qu'il espère si vous avez la bonté de réfléchir à sa situation; assurant Votre Grandeur du profond respect avec lequel il est, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) Lusignan fils

A Québec le 10 8bre 1747 (1).

*Lettre de Paul-Louis Dazemard de Lusignan au comte de Maurepas (10 octobre 1747)*

Monseigneur,

Je me flatte que dans le compte qui est rendu à Votre Grandeur des différens partis qui ont été envoyés d'icy sur

---

(1) Archives de la province de Québec.

les ennemis, ainsi que des sujets qui s'y sont distingués et qui ont esté blessés on n'y a pas oublié mon fils cadet dans les troupes depuis sept ans. Je la supplie d'agréer seulement que je réclame ses bontés pour lui procurer les grâces du Roy dans la circonstance où il se trouve. Depuis le commencement de la guerre il a été dans les partis et détachemens qui ont esté faits tant à Saractau que sur les autres routes ennemies, il a esté ensuite détaché dans les partis envoyés à l'Acadie et après avoir essuyé dans une campagne d'une année les fatigues d'un semblable voyage il a reçu dans le coup fait cet hiver aux Mines sur les Anglois deux blessures dont l'une au bras droit qui sort derrière l'épaule et qui est guéri parfaitement, et l'autre qui luy a cassé l'os de la cuisse gauche dont il n'est pas encore guéri quoiqu'il y ait huit mois que l'action est passée; il est inutile, Monseigneur, de vous entretenir de tout ce qu'il a eu à souffrir de pareilles blessures. Il y a cependant tout lieu d'espérer une prochaine guérison mais il sera boiteux pour la vie, de manière à la vérité qu'il sera encore en état de bien servir le Roy.

J'ose me flatter, Monseigneur, qu'ayant égard à la situation où il se trouve vous ne luy refuserez pas l'honneur de votre protection pour une pension et que vous passerez sur les règles ordinaires en sa faveur en lui accordant un avancement distingué. C'est la grâce que je vous demande et celle de me croire avec un très profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) Lusignan (1)

A Québec, ce 10e 8bre 1747.

*Lettre de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, au comte de Maurepas (10 juillet 1747)*

Monsieur,

J'ay trop de plaisir à vous assurer de mon respect pour ne pas profiter de toutes les occasions qui se présentent. Je sçais cependant combien vos moments sont précieux et ce n'est qu'à regret que j'ose vous distraire.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Je suis sur le point de m'adresser au gouvernement anglois pour obtenir permission d'envoyer des missionnaires à l'Acadie. Le bien de la religion, celui du service de Sa Majesté l'exige. M. Miniac doit revenir incessamment pour cause de maladie. Beaubassin est sans prêtre.

Le coup que le détachement a fait aux Mines fait craindre les Anglois, attache les Acadiens. M. de Ramezay commandant ne pouvoit s'y rendre, mais il donna des ordres prudents et sut choisir. M. Coulon capitaine y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. Par bonheur M. le chevalier de la Corne aussi capitaine et son second fit des merveilles. On est heureux que l'Anglois intimidé demanda une capitulation qui leur fut accordée de l'avis des autres officiers. Le même M. de la Corne vient d'arrêter quelques Sauvages agniers qui commençoient à épouvanter les quartiers de Montréal. On se flatte que ce coup aura d'heureuses suites. Messieurs de la Corne se distinguent beaucoup dans cette guerre. Je suis persuadé que Messieurs le général et l'intendant vous rendront un compte exact et que pour animer de plus en plus les officiers, vous récompenserez Messieurs de Ramezay, Coulon et LaCorne; mais je crains qu'on oublie M. de Lusignan, fils, jeune officier qui fut blessé aux Mines en deux endroits, avant M. Coulon, blessure dont il demeurera estropié s'il en réchappe; il est impossible d'exprimer ce qu'il a eu à souffrir. Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire c'est que nageant dans son sang et voyant M. Coulon blessé il disoit aux Canadiens: " Mes amis, pour deux hommes morts ne perdez pas courage. " M. son père est capitaine et me paroît rempli de mérite.

Nos milices canadiennes s'aguerrissent et il paroît que M. Péan aide major de ce gouvernement ne perd point les peines qu'il se donne pour les former, il en est aimé et estimé.

Je vous avois annoncé, Monsieur, que je ne solliciterais plus vos faveurs pour moy; mais le prix excessif de tout me fait fausser ma promesse. Si la paix me permet de m'absenter j'espère vous convaincre de vive voix que l'évêque de Québec a besoin d'être secouru d'une manière particulière; ce seroit une occasion pour moi de vous communiquer bien



des choses essentielles au bien de mon diocèse et à celui de la Colonie.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) H. M. évêque de Québec.

A Québec, 10 juillet 1747 (1).

*Précis des services de feu le Sr de Lusignan*

|                                                                                          |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Le Sr de Lusignan, né au Canada, fut fait cadet dans les troupes de cette colonie en.... | 1705   |
| Enseigne au dit corps....le 1er janvier                                                  | 1712   |
| Sous Lieutenant....le 28 mars                                                            | 1721   |
| Lieutenant....le 13 avril                                                                | 1734   |
| Capitaine....le 1er avril                                                                | 1744   |
| Chevalier de St-Louis....le 15 may                                                       | 1752   |
| Mort le 2 Sept. 1764.                                                                    |        |
| Service d'officier....                                                                   | 53 ans |

Pendant ces 53 ans de services d'officier, le Sr de Lusignan a été 14 ans aide major et en a commandé en chef 15 en différents postes. Le 8 juin 1735, il fut détaché pour 3 ans en chef au poste de la Rivière St-Joseph; les comptes rendus à la Cour par Mr le marquis de Beauharnois, alors général au Canada, prouvent que le Sr de Lusignan rendit à l'état un service essentiel en 1736 par le traité de paix qu'il négocia et conclut avec les nations Sakis et renards, paix qui a toujours subsisté depuis, et qui mit fin à une guerre qui avoit coûté des sommes immenses au Roy.

En 1734, il passa au commandement du poste de la Baye et y a maintenu avec dignité dans plus d'une occasion l'autorité du roy pendant les trois ans qu'il y est resté.

L'année 1751, Mr de la Jonquière, gouverneur général au Canada, le détacha par ordre de la Cour pour aller commander le fort St-Frédéric sur la frontière de l'Albanie. De-

(1) Archives de la province de Québec.

puis 1755, jusques en 1760, que cette partie a été le théâtre de la guerre, le Sr de Lusignan a toujours commandé le corps des troupes détachées de la Marine soit à Carillon, St-Frédéric au camp de Lille au Noix, au poste St-Jean et enfin à Chambly, petit fortin, où après la réduction générale de la colonie, il capitula après avoir forcé l'ennemy d'ouvrir la tranchée et d'établir ses batteries.

La suppliante en appelle au témoignage de toute la colonie qui attestera la distinction des services du Sr de Lusignan. Mr le marquis de Lévis sous les ordres de qui il a servi est plus à même que quiconque de justifier l'avancé de la dame veuve de Lusignan; feu son mary n'étoit point instrus au service, il était petit-fils d'un capitaine des vaisseaux du Roy, deux de ses oncles paternels sont morts lieutenants de vaisseaux au département de Rochefort dont un fut traité en 1707 avec la plus grande distinction pour action particulière. Son père étoit aussi enseigne de vaisseaux lorsqu'il passa capitaine au Canada. Sa commission est du 22 mars 1687; il y fut tué en 1692, commandant un détachement contre l'ennemy, la suppliante dont le fils est actuellement Cher. de S. Louis, capitaine au corps royal d'artillerie, servant depuis 24 ans révolus, espère, Monseigneur, que cette suite non interrompue de services de 4 générations de père en fils vous intéressera, en sa faveur, et que vous voudrés bien l'honorer de vos bontés, et luy procurer la pension qu'elle sollicite (1).

*Charles Lucciniani ou Lusignan*

---

A Montréal, le 18 mai 1825, mourait à l'âge avancé de 106 ans et 7 mois, Carolo Lucciniani, ancien capitaine de milice, plus connu dans notre pays sous le nom francisé de Charles Lusignan.

Charles Lusignan naquit au mois d'octobre 1718, de parents honnêtes, à Monte di Tilio, paroisse de Berga, gros bourg de la Toscane, dans le district de Florence, et à quelques milles de cette capitale, sous le règne de Cosme III, grand-duc de Toscane, de l'illustre maison de Médicis.

---

(1) Ce "précis" non signée est de Madeleine Bouat, veuve de Paul-Louis Dazemard de Lusignan, et fut remis au ministre en 1765 ou 1766. Archives du Canada, à Ottawa.

Le désir de voir du pays, et peut-être aussi les troubles survenus en Toscane, à l'occasion de la guerre de la succession de la maison d'Autriche, lui firent quitter la maison paternelle et sa patrie en 1741. Il alla à Rome, où il avait un oncle, avec qui il demeura environ un an. Il prit ensuite la route de France par le Piedmont, et arriva à Paris, en 1743, Louis XV étant sur le trône et le duc de Richelieu premier ministre. Il se trouva présent au sacre du roi.

Après plusieurs années d'apprentissage chez un artiste, il parcourut une grande partie des provinces de France, et séjourna quelque temps dans la plupart des grandes villes de ce royaume. Il se trouvait à Tournay, lors de la fameuse bataille de Frontenoy, livrée le 11 mai 1745. Dans le cours d'août suivant, il apprit à Paris la maladie du roi à Metz, et fut témoin de la désolation des Français, et de leur joie à la nouvelle de sa convalescence.

Il connut de réputation tous les hommes célèbres de son temps, soit de France, soit d'ailleurs, et eut une parfaite connaissance de tout ce qui se passa de remarquable dans la guerre de la succession. Il aimait à parler des événements de cette époque, et particulièrement de la tentative du prince Charles-Edouard Stuart, et de sa défaite en avril 1746, et de la révolution de Gênes, arrivée dans le mois d'octobre de la même année.

A la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, M. Lusignan voulut revoir son pays natal; mais ayant appris en route, la mort récente de sa mère, il alla pour la seconde fois à Rome, chez son oncle. Il était dans la capitale du monde chrétien, l'année du grand jubilé, sous le pape Benoît XIV, en 1750. Il repassa en France l'année suivante: il était à Poitiers, lorsqu'on apprit le grand tremblement de terre qui détruisit Lisbonne, et l'auto-da-fé qui en fut, dit-on, la suite, en 1756.

La même année, avant de s'embarquer pour le Canada, il fut témoin des querelles entre le clergé, le roi et le parlement, au sujet de la bulle Unigenitus, et des billets de confession.

A son arrivée à Québec, le plus grand désordre et une famine affreuse régnaient dans la colonie: la plupart des habitants étaient réduits à se nourrir de chair de cheval. Il eut d'abord l'idée de s'en retourner en France dans le même vaisseau,

lorsqu'il aurait déchargé sa cargaison; mais quelques Français de marque dans la colonie, l'engagèrent à y demeurer, et le protégèrent beaucoup. On peut ajouter qu'il avait eu une traversée longue et malheureuse: la moitié des gens de l'équipage avait péri, faute d'eau et de vivres; dans le golfe, on avait rencontré des croiseurs anglais, ce qui avait obligé de rebrousser chemin, et de passer ensuite par le détroit de Belle-isle.

M. Lusignan se trouva à Carillon, la veille de la bataille qui eut lieu en cet endroit le 8 juillet 1758, ayant été envoyé à l'armée française avec plusieurs bateaux chargés de provisions.

Quelque temps après la prise du pays par les Anglais, il repassa en France, et négocia à Paris, des billets d'ordonnance pour divers Canadiens, au montant de plusieurs millions, à 75 pour cent de perte, avec des marchands anglois, qui se faisaient payer en entier par le gouvernement (comme il l'apprit ensuite) d'après le traité de paix. Il vit pendre en effigie l'intendant Bigot et plusieurs autres, pour leurs rapines dans la colonie.

M. Lusignan se montra toujours zélé pour le bien public: il fut un de ceux qui s'intéressèrent le plus vivement en faveur de l'infortuné DuCalvet; il fut aussi un des premiers à demander l'heureuse constitution dont nous jouissons.

M. Lusignan se maria deux fois, la seconde dans un âge très avancé. Il eut de sa dernière femme, mademoiselle Laforce, plusieurs enfants, dont l'éducation et le bien-être futur furent, dans les dernières années de sa vie, l'objet de sa tendre sollicitude. Dès avant son second mariage, il s'était acquis dans le commerce, par une honnête industrie, l'économie et la prudence, une fortune considérable pour le temps. Quoiqu'il n'eût pas reçu dans sa jeunesse une éducation classique, ses voyages, les affaires, et la lecture de quelques livres instructifs, lui avaient acquis des connaissances qu'on aurait presque pu appeler de l'érudition. Il admirait les grands hommes et aimait à s'en entretenir: il estimait les personnes de mérite, et recherchait de préférence leur société. Une humeur gaie et une conversation intéressante le firent de tout temps rechercher d'une grande partie de ce qu'il y avait de personnes marquantes et instruites à Montréal. Il conserva sa gaieté natu-

relle presque jusqu'à son dernier moment: moins d'un an avant son décès, il pouvait encore égayer une compagnie à table par des bons mots ou même par des couplets de chansons: et quoiqu'il ait dû se trouver dans des circonstances difficiles, et peut-être dans des situations périlleuses, et qu'il ait quelquefois essuyé des pertes considérables, on peut dire qu'il a été heureux dans le cours de sa longue carrière (*Bibliothèque Canadienne* de Bibaud, 1825, p. 162).

---

LETTRE DE L'INTENDANT TALON AU R. P.  
OLIVA, GENERAL DES JESUITES  
(10 novembre 1666)

---

Je serais bien consolé sy la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, avait un aussy grand fondement de vérité qu'elle est honneste et obligeante. Je reçois tant de civilité des Pères de vostre Compagnie, qui sont en la Nouvelle-France, et je répons si peu à tant de marques qu'ils me donnent de leur bienveillance, que j'en ay confusion, et surtout d'autant plus que de vostre part vous me donnez des témoignages si pressans de votre bienveillance. L'avenir me donnera peut-estre bien de réparer le passé, en rendant à vostre Compagnie quelques services utiles. Elle les mérite bien par divers titres: son occupation continuelle à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de son Roy et l'establissement de la colonie française demande tous mes soins pour reconnaistre les leurs de la part de Sa Majesté et de la mienne en particulière. La première éducation que j'ai reçue par leurs soins obligeans, m'ayant élevé dans les escoles, demande toute ma reconnaissance. Si j'avais conservé le fruit de leurs instructions, j'aurais l'honneur de vous en faire part par un discours latin. Mais je suis devenu meschant escolier de bon maistre, et cependant je demeure toujours dans la volonté de la bien servir. C'est ce que je vous conjure très humblement de croire et d'estre persuadé que je vous honore et respecte autant que peut.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Talon (1)

---

III, p. 84.

(1) R. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, vol.

## LA FAMILLE D'ALBANI

---

Emma Lajeunesse, mieux connue sous le nom d'*Albani*, fut une célébrité mondiale. Pour ce, notre éminente compatriote a sa biographie dans les journaux, les brochures, les revues, les dictionnaires, les encyclopédies. Dans chacune, cependant, se rencontrent des contradictions et des inexactitudes. Sur cette cantatrice et sur sa famille on a tellement bafouillé quant aux dates et aux lieux de naissance ou de décès, ainsi que sur les noms et l'origine de ses parents et de ses grands parents qu'il y aurait un volumineux et fastidieux article à écrire pour tout mettre au point.

\* \*  
\*

Avec son énorme documentation de découpures et d'extraits, moissonnée de droite et de gauche, dans les quotidiens, les périodiques et les livres, M. Jules Bourbonnière a pu préparer, à l'automne de 1930, une causerie **bourrée de faits** et qui donne une belle idée des talents de notre prodigieuse Albani, comme des succès nombreux dont son étonnante carrière fut marquée.

Cependant, M. Bourbonnière me confia qu'à son grand regret, il lui manquait diverses informations qu'il aurait aimé rassembler tant sur l'artiste, que sur ses ascendants. De là, son désir qu'on lui vint en aide, sachant que j'avais travaillé la généalogie des Lajeunesse, à mes petits moments de loisir et à titre de curieux.

\* \*  
\*

Je fouille les paperasses depuis quarante ans, cependant il me faut avouer qu'aucune lignée ne présente plus de problèmes et n'oblige à accepter autant de conjectures, attendu que les ancêtres ou les parents d'Emma se sont appelés successivement ou concurremment : Charles, du Tremblay, Lajeunesse, Clément, Quenoche, Chardon et Saint-Louis.

Bref, les membres de cette famille ont eu un tel penchant à transformer leurs noms, même leurs prénoms; ils ont chan-



gé si souvent de localités que l'on se demande si ce fut chez eux une toquade, une caractéristique ou un hasard.

Evidemment, avec un tel amas d'embrouillamini, je ne saurais présenter une généalogie définitive, ce sera plutôt une ébauche sur laquelle les amateurs pourront exercer leur sagacité.

### *Première génération*

Si Benjamin Sulte vivait, il aurait jubilé en apprenant que l'ancêtre d'Albani vécut et se maria aux Trois-Rivières, car toute matière historique qui jetait quelque lustre, même lointain, sur sa ville natale, le comblait de joie.

1.—Étienne Charles dit Lajeunesse, né en 1649, épousa aux Trois-Rivières, le 24 octobre 1667, Madeleine Niel, née en 1652. Peu après leur mariage, ces conjoints, à la demande de Pierre Boucher, on peut l'imaginer, allèrent s'établir à Boucherville et c'est là que furent baptisés leurs douze enfants (sauf un, à Montréal, en 1676).

Avec le dix-huitième siècle, une partie des Charles immigrèrent à Longueuil, puis à Montréal, puis à l'île Jésus et les paroisses voisines, où naquirent et vécurent cinq à six générations.

Le colon Etienne Charles me paraît avoir été inhumé à S.-François-de-Sales, île Jésus, le 16 mai 1724, sous les noms de Etienne Lajeunesse du Tremblay, évidemment parce qu'il avait demeuré dans la seigneurie du Tremblay, entre Boucherville et Longueuil, ainsi qu'il est écrit dans divers documents.

L'acte de sépulture de ce colon lui accorde 82 ans, ce qui le ferait naître en 1642. Mais Tanguay opine pour 1649 et il a probablement raison.

Quant à dame Etienne Charles (née Niel) elle fut inhumée à Saint-François-de-Sales, le 16 août 1732.

### *Deuxième génération*

Du mariage du colon naquirent entre autres enfants :

II.—Etienne Charles, baptisé à Boucherville le 4 décembre 1680. Celui-ci épousa à Longueuil, le 3 septembre 1702,

Marie-Joseph Robin, dite Lapointe (et parfois Despointes), fille de Jean Robin et de Jeanne Chartrand.

Étaient présents à la cérémonie, Etienne Charles et Michel Charles, père et frère de l'époux.

Les quatre premiers enfants de Etienne II, sont baptisés à Longueuil, sept autres à S.-François-de-Sales, île Jésus, puis un à Montréal en 1728, parfois, sous le nom de Charles, ou celui de Charles dit Lajeunesse ou celui de Lajeunesse tout court.

Tous ont dû être élevés à S.-François-de-Sales et la plupart se marient dans cette paroisse ou à Terrebonne à l'exception de trois.

Dame Marie-Joseph Robin dite Lapointe décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, âgée de 40 ans, quatre mois, après la naissance de son dernier enfant, et elle fut inhumée sous les noms de *Marie-Joseph Despointes*, femme de Etienne Lajeunesse.

Celui-ci, Etienne Charles II (j'ai lieu de le croire) fut inhumé à S.-Rose, le 6 février 1759 "âgé de 80 quelques années", sans mention de femme et de parents.

Selon l'acte de sépulture, il serait né en 1679 ou avant. En réalité ce fut en 1680.

Un Etienne Charles épousa à Terrebonne, le 27 juillet 1735, Françoise Leclerc, veuve de Jean Brouillet. (R. Masson, vol. I, p. 450). N'est-ce pas le veuf de M.-Joseph Robin ?

Les officiants, surtout dans les registres de l'île Jésus, négligent souvent d'indiquer si un marié est célibataire ou veuf.

### *Troisième génération*

Ici, il faut s'occuper d'un "écueil" qui, au premier abord, paraît déconcertant. On l'a dit, le colon et la plupart de ses fils portaient le nom de Charles auquel on adjoignait celui de Lajeunesse, généralement. Mais dès la deuxième génération, l'un des Charles, frère aîné de Etienne II, s'appropriait ou reçut du peuple le sobriquet de Clément qui était en même temps son prénom.

Plus bizarre encore deux enfants d'Etienne Charles dit Lajeunesse II, adoptèrent ou se virent octroyer, une fois chacun, ce surnom de Clément au lieu de Charles ou de Lajeunesse.

Ainsi, *Catherine* "fille de Etienne Clément et de Marie-Joseph Lapointe de l'île Jésus", épousa aux Trois-Rivières le 4 juillet 1752, François Mareck, originaire de S.-Brieux en Bretagne. L'épousée ne peut être que Catherine Charles dite Lajeunesse, baptisée à S.-François-de-Sales, le 24 juillet 1722.

Ensuite, à Lachenaie, le 22 février 1762, "Charles Clément dit Lajeunesse, fils de feu Etienne Clément et de défunte Marie Lapointe de la paroisse de Saint-François-de-Sales, épouse Marie Mathe.

Le marié est certainement Etienne Charles, fils de Etienne Charles et de Marie-Joséph Robin dite Lapointe, baptisé à S.-François-de-Sales, le 27 décembre 1726, car un seul Charles dit Lajeunesse (ou Clément) épousa une Marie-Joséph Robin dite Lapointe.

M. Raymond Masson, dans sa précieuse et copieuse compilation en quatre volumes, sur les familles de Terrebonne, S.-François-de-Sales et S.-Rose, le nomme Clément Charles, fils d'Etienne Quenoche et de M. Joseph Robin (vol. I, pp. 447 et 455).

Le sobriquet Quenoche n'apparaît pas dans l'acte de mariage dont j'ai copié le texte personnellement à Lachenaie et le voici :—

1762, 22 février. — Mariage entre "Charles Clément dit La Jeunesse fils de feu Etienne Clément et de défunte Marie Lapointe de la paroisse de S.-François-de-Sales et Marie Matte, fille de Pierre Matte et de Suzanne Filion de cette paroisse. Présents : Julien Rochon, Michel Marié, Pierre Matte & Etienne Vary.

M. Masson a certainement puisé le sobriquet "Quenoche" ailleurs que dans cet acte. Cet auteur donne en plus les noms de Charles, Clément et Lajeunesse à toutes les branches de cette famille.

Les neuf enfants issus du mariage du prétendu Charles Clément et de Marie Matte sont tous baptisés sous le nom de

Lajeunesse; cinq à S.-François-de-Sales, trois à Terrebonne (Masson) et un à Lachenaie (Tanguay).

#### *Quatrième génération*

Le 12 novembre 1792, à Sainte-Rose, ile Jésus, Charles Lajeunesse fils de feu Charles Lajeunesse et de défunte Marie Mathe, épouse Marie-Louise Filiatrault (dite Saint-Louis).

Témoins : Pierre Mathe, François Quenneville & plusieurs parents de la mariée.

Le curé G. Arsenault écrit toujours, dans ses registres, Filiatro.

#### *Cinquième génération*

Charles Lajeunesse, fils majeur de Charles Lajeunesse, laboureur, et de Marie-Louise Filiatrault, épouse à Saint-Martin, ile Jésus, le 2 février 1818, Marie-Victoire Labelle, fille de Jacques Labelle et de Marguerite Meilleur.

Ces époux font baptiser huit enfants à Saint-Martin, de 1818 à 1828. Dans l'intervalle, le père a quitté l'agriculture pour la menuiserie et les anciens racontent qu'il travaillait le bois avec ingéniosité. Pour cette raison, probablement, il aurait voulu que son fils aîné apprit la sculpture, mais ce fils avait d'autres ambitions comme on le verra.

#### *Sixième génération*

Joseph Lajeunesse, fils aîné des précédents, baptisé à Saint-Martin, le 7 novembre 1818, se maria à Montréal, à l'âge de 28 ans, alors qu'il était musicien et projetait d'étudier la médecine. Comme il s'agit du père de notre cantatrice, reproduisons un extrait de l'acte de mariage.

On remarquera que le marié prend les prénoms de Joseph-Marie au lieu de Joseph tout court.

Quant à sa femme on la prénomme Marie-Anne Rachel-Mélina. Cependant à son baptême, à Chambly, le 26 mai 1827, elle avait reçu les noms de Marie-Rachel-Célinie.

Ses parents avaient contracté mariage à Chambly, le 17 janvier 1826.

La future mère d'Albani était donc de neuf ans plus jeune que son époux, puisqu'à son mariage elle n'avait que 19 ans.

Notre-Dame de Montréal. — Le sept janvier, mil huit cent quarante-six, après la publication d'un ban de mariage en cette paroisse sans empêchement ni opposition....., je prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent de sieur Joseph Marie Lajeunesse musicien fils majeur de défunt sieur Charles Lajeunesse et de dame Marie Victoire Labelle, domicilié en cette paroisse d'une part, et de demoiselle Marie Anne Rachel Méline Mignault, domiciliée en cette paroisse, fille mineure de sieur Basile Mignault cultivateur et de dame Rachel McKutcheon de la paroisse de Chambly d'autre part; les ai mariés suivant les lois et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de sieur Louis Amable Lionnais de sieur Stanislas Drapeau (1) et de Sieur Jean Baptiste Sancer, soussignés avec les époux.

|                          |                   |              |
|--------------------------|-------------------|--------------|
| M. A. R. Méline Mignault | J. M. Lajeunesse. | Ls. Lionais. |
| Stanislas Drapeau        | J. B. Sancer      |              |
|                          | C. Fay, ptre      |              |

Les enfants issus de ce mariage dont j'ai pu trouver les actes de baptême jusqu'à présent, sont :

*Marie-Zoé-Méline-Ernestine*, née le 17 et baptisée à Notre-Dame de Montréal le 23 novembre 1846. Le père est dit étudiant en médecine. Parrain, Charles Dorion, médecin; marraine, Zoé Beaudry.

Marie-Zoé, décéda le 18 janvier 1847 et fut inhumée le lendemain, âgée de deux mois.

*Nota.* — Nous ne trouvons aucune naissance d'enfant en 1847, 1848 et 1849.

*Joseph-Adélard*, né à Chambly le 19 et baptisé le 22 août, 1850. Le père est dit organiste. Il a donc abandonné l'idée de devenir médecin.

Joseph-Adélard fit ses études au séminaire de Montréal, où il fut ordonné par Mgr Fabre le 21 décembre 1878. On

---

(1) Serait-il le publiciste qui signera plusieurs ouvrages après 1860 ?

venna plus loin que l'abbé Lajennesse était curé de Sainte-Monique-des-deux-Montagnes lors des funérailles de son père.

*Marie-Louise*, née le 28 novembre et baptisée à Chambly le 2 décembre 1851. Le père prend le titre de "professeur de musique".

*Marie-Louise* décède le 19. Comme la défunte est dite âgée de huit mois, il ne peut y avoir de doute sur son identité. Cependant, l'acte de sépulture la prénomme "Marie-Anne-Aline". Le père "musicien" est absent.

De 1852 à 1854, aucune naissance n'a été relevée. Ce détail est encore à noter.

*Marie-Léila*, née le 29 est baptisée à Chambly le 31 mai 1854. Le père "organiste" est absent.

Léila doit être celle qui figure à côté d'Emma dans ses premiers concerts sous le prénom de Cordélia.

*Rose de Lima Médina*, née le 26 mars 1856, est baptisée quatre mois plus tard, le 29 juillet, à Plattsburg.

La mère était décédée lors du baptême.

Comme cet acte met fin aux assertions que la mère d'Emma était morte à Montréal, entre 1853 et 1856, je peux le reproduire grâce à l'obligeance d'un religieux ci-dessous nommé :

"St-Peters Church, Plattsburg, N. Y. — This is to certify that Rose de Lima Medina, daughter of Joseph Lajennesse and Medina Mignault (deceased) (sic), born on the 26 day of March 1856 was baptised on the 19 day of July 1856 according to the Rite of the Roman Catholic Church in St-Peter's Church at Plattsburg, N.-Y., Sponsors Joseph Mignault, Marianne Dufresne, By The Rev. J. P. Bernard, O. M. I. as appears from the baptismal Register of this Church. Issued by A. Vermeulen, O. M. I., Date, Feb. 4, 1931.

\* \* \*

Avant de parler quelque peu de celle dont je trace la lignée, je signalerai que le père de notre cantatrice mourut octogénaire et que ce fut l'abbé Joseph-Adélaïde Lajennesse qui officia au service funéraire.



En effet, dans le registre de la paroisse de Chambly, à la date du 2 août 1904, ledit Joseph-Adélard "curé de Sainte-Monique, fils du défunt", dresse lui-même l'acte de sépulture de "Joseph Lajeunesse dit *Saint-Louis*, veuf de Méline Mignault" et décédé le 30 juillet, âgé de 86 ans.

A remarquer qu'il n'est pas question dans cet acte du prénom *Marie* dont le père d'Emma s'était doté lors de son mariage, mais qu'il est devenu un "Lajeunesse dit *Saint-Louis*". On a imaginé pour justifier l'addition de ce surnom, toutes sortes de raison, même que ce serait sa célèbre fille qui lui aurait "acheté ce *titre* en Europe". Est-ce assez ridicule ? N'est-il pas raisonnable de conjecturer que le défunt avait simplement adopté le sobriquet de sa grand'mère : Marie-Louise Filiatrault dite *Saint-Louis*, parce que cela le revêtait d'une certaine distinction, à son avis, bien entendu.

D'ailleurs, pourquoi n'aurait-il pas hérité de la toquade de ses grands et de ses arrières grands parents ?

\*       \*

\*

Me voici rendu à la partie difficile : Où et quand est née la talentueuse Emma ?

M. Bourbonnière et moi-même avons relevé que des biographes l'ont fait naître en 1835, en 1847, en 1848, en 1851 et en 1852.

Quant à Albani, dans son autobiographie, *Forty years of songs*, parue en 1911, elle fixe la date de sa naissance au 1er novembre 1852.

A-t-on déclaré son âge lorsqu'elle débuta ?

La *Minerve* du 13 septembre 1862 publie une réclame en 2e page et une annonce avec gros titres en 3e page pour informer le public montréalais que le soir du dit jour, un samedi, aura lieu à l'Institut des Artisans, un grand concert par Emma Lajeunesse, âgée de 14 ans, assistée de sa soeur Cordélia, âgée de 13 ans, sous le patronage du lieutenant-général Sir Fenwick Williams et de son état major, des officiers de la garnison, du lieutenant-colonel Coursol ainsi que des officiers du Corps des Chasseurs canadiens, enfin de Charles-Séraphin Rodier, ancien maire de la métropole.

“Les recettes de ce concert serviront à défrayer les dépenses du prochain voyage de ces jeunes filles à Paris, pour étudier au Conservatoire”.

Il y a une erreur manifeste dans ces textes. Emma ne pouvait avoir plus de 12 ans si l'on en croit son premier biographe Napoléon Legendre, qui, en 1874, l'a fait naître en 1848, ou plus de huit ans si l'on s'en rapporte à Albani même.

Sans aucun doute, on la vieillissait, ou on la rajeunissait pour des raisons faciles à déterminer, comme le prouve ce qui suit :

Deux ans avant le grand concert de 1862, selon M. Bourbonnière, le colonel Winton écrivait, en relatant le voyage du prince de Galles au Canada (1860) que le futur roi Edouard VII, visita le pensionnat des soeurs du Sacré-Coeur, Sault-au-Récollet, et qu'on lui présenta un prodige, Emma Lajeunesse, “âgée d'environ 7 ans” qui chantait à ravir.

En présence de ces deux écrits contradictoires du temps, ne convient-il pas de s'effacer ?

Mais dira-t-on pourquoi ne pas produire l'acte de baptême ? Je le cherche vainement depuis quelques années. A mon humble avis, cet acte a dû être rédigé par les missionnaires qui desservaient les groupes catholiques le long de la frontière américaine avant l'érection des paroisses de Plattsburg et de Burlington, lesquelles ne tinrent des registres régulièrement qu'à partir de 1853.

Je suis porté à croire que Marie-Louise-Emma-Cécile est née à Chambly en 1848 ou en 1852, mais qu'elle a été baptisée, hors de son pays d'origine.

M. Lajeunesse et les siens, racontent les vieillards, allaient fréquemment donner des concerts de musique instrumentale et vocale entre Montréal et Albany. On prétend même qu'il s'était fait faire une voiture spéciale pour transporter sa famille et ses instruments.

\* \* \*

Mon but n'étant pas de faire la biographie d'Albani ni d'apprécier son art merveilleux, je n'ai donc à ajouter que quelques brefs détails à ce qui précède.

Partie pour l'Europe en 1864, elle débute en Italie six ans plus tard. Au mois d'août 1878 elle épouse à Londres, son impressario, Ernest Gye, qui était propriétaire de Covent Garden. Son mari mourut en 1925 et notre diva s'éteignit en avril 1930.

Sur la vie d'Albani, l'historien Elie de Salvail a pu dire avec raison : "Partout où elle passait on rendait hommage non seulement à la grande artiste, mais aussi à la femme vertueuse dont la réputation était restée inattaquable au milieu de tous les dangers, de toutes les séductions."

E.-Z. MASSICOTTE

---

### LA MAISON NATALE DE COME-SERAPHIN CHERRIER

---

La plus ancienne construction de Repentigny, comté de l'Assomption, est probablement celle où naquit l'éminent jurisconsulte, Côme-Séraphin Cherrier, le 22 juillet 1798.

D'après la tradition, cette maison existait avant l'église de Repentigny qui date de 1725, et elle aurait jadis servi de chapelle et d'école.

Eusèbe Juneau l'acquît en 1877. La même année, le célèbre M. Cherrier y mena un groupe d'enfants de sa parenté, auxquels il raconta force souvenirs se rattachant à sa maison paternelle.

M. Eusèbe Juneau, âgé de 86 ans, et sa femme (née Payette) âgée de 88 ans en 1925, se rappelaient cette journée mémorable.

Ajoutons que les deux vénérables octogénaires Juneau, lors de la visite que nous leur fîmes pour faire photographier leur demeure, en 1924 étaient dans leur 68e année de ménage et qu'ils avaient célébré leurs noces de diamant en 1917.

Les photographies auxquelles nous faisons allusion ci-dessus, ainsi que partie des notes que nous avons recueillies, ont paru dans le volume de M. Pierre-Georges Roy consacré aux *Vieux manoirs, vieilles maisons*, et publié par la Commission des monuments historiques de la province, en 1927.

E.-Z. MASSICOTTE

## LA FAMILLE RENAUD DU BUISSON

Le sieur du Buisson qui a été blessé à la bataille de Sainte-Foye et auquel s'est récemment intéressé un correspondant du *Bulletin* (XXXVII, 536) n'est autre que Louis-Jacques-Charles Renaud du Buisson, capitaine dans les troupes de la marine.

Il m'a semblé qu'à cette occasion une courte histoire de la famille Renaud du Buisson ne serait pas tout à fait sans intérêt.

Le premier du nom en Canada est Charles Renaud, sieur du Buisson, qui mourut en 1739 chevalier de Saint-Louis et major aux Trois-Rivières.

Voici ses états de service d'après l'alphabet Laffilard :

|                          |                |                   |
|--------------------------|----------------|-------------------|
| Lieutenant               | Canada         | 1er mai 1698      |
| capitaine                | "              | 12 mai 1714       |
| major                    | Trois-Rivières | 1er avril 1733    |
| chevalier de Saint-Louis |                | 20 mars 1734      |
| mort                     | "              | 24 septembre 1739 |

On pourrait croire d'après Laffilard que le sieur du Buisson n'a commencé de servir en Canada qu'en 1698. Il y est arrivé en 1686 et peut-être même en 1685. C'est ce que nous permet de conclure l'apostille suivante que l'on trouve dans une liste d'officiers dressée par M. de Callières en 1701 : "Le sieur du Buisson, natif de Paris, âgé de 35 ans, a sevy en Canada en qualité de cadet pendant 10 ans, fait enseigne réformé en 1696 et lieutenant en pied en 1701. Bon officier".

Je n'ai pas à refaire ici la carrière de M. du Buisson qui a été minutieusement étudiée par M. Pierre-Georges Roy dans ses *Officiers d'Etat-major* (p. 74). Il suffit de rappeler brièvement qu'après avoir fait les fonctions d'aide-major à Québec en 1704, il remplaça en 1710 Lamothe-Cadillac au commandement du Détroit, se signala en 1712 par une belle défense de ce poste contre une attaque des Renards, passa au commandement du poste des Miamis vers 1720, puis de Michilimackinac en 1730, et devint enfin major des Trois-Rivières en 1733. Il décéda dans cette dernière ville le 24 décembre 1739.

Nous ignorons à peu près tout de l'origine du sieur du Buisson. Tout ce que nous savons par l'apostille de M. de Callières c'est qu'il était natif de Paris. Il devait cependant appartenir à une bonne famille, car nous voyons, dans une liste d'officiers non datée mais qui doit être des premières années du 18<sup>e</sup> siècle, qu'il était recommandé par le duc de la Rochefoucauld. M. Leschassier, supérieur de Saint-Sulpice à Paris, est aussi l'un de ceux qui interviennent vers 1704 pour solliciter son avancement.

Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel* (tome IX, p. 34) mentionne une famille Regnauld dont l'un des membres, Claude-François de Regnauld, chevalier, seigneur du Buisson, épouse en 1680, Jeanne de Molin. Il est possible que notre officier canadien, quoique natif de Paris, appartienne à cette même famille qui était de la noblesse du Lyonnais. On pourra s'en convaincre si l'on découvre jamais le cachet armorié dont les sieurs du Buisson ont dû se servir à l'exemple des autres gentilshommes canadiens. La famille Regnauld du Lyonnais blasonnait comme suit : De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de deux losanges d'or.

On a plus d'une fois confondu Renaud du Buisson avec Potiers du Buisson et Guyon du Buisson qui appartenaient à des familles tout à fait différentes et qui, d'ailleurs, ne furent jamais officiers.

Il est impossible de préciser à quelle date Charles Renaud du Buisson a contracté mariage. Tanguay a risqué 1699 en se basant sur la naissance de son premier enfant à Repentigny en 1700. D'après le même Tanguay il aurait épousé Gabrielle Desmarest. C'est en effet ainsi qu'est appelée Madame du Buisson dans le registre de Repentigny en 1700. Il n'en reste pas moins que, dans les actes de mariage de chacun de ses enfants, en 1731, 1732, 1733, et 1741, cette Gabrielle Desmarest est transformée en Gabrielle Binet. Bien plus, lorsque son mari convole en secondes noces en 1717, à Québec, il est dit veuf, non pas de Gabrielle Desmarest ou de Gabrielle Binet, mais de Marie-Gabrielle Michelle du Touret. Il se peut que, dans ce dernier cas, on ait lu Du Touret à la place de Desmaret. Mais il resterait encore à choisir entre Binet et Desmarest. Pourquoi madame du Buisson n'aurait-elle pas eu

droit aux deux noms à la fois? Elle était peut-être fille d'un Binet, sieur Desmarest. Il y avait en Normandie en 1598 un Jacques Binet, sieur du Buisson, qui peut très bien avoir eu pour fils ou petit-fils un Binet, sieur Desmarest, et, en plus, avoir fourni son nom territorial de Du Buisson au Renaud qui épousa son arrière-petite-fille.

Ce qui est certain c'est qu'il n'y a dans Tanguay aucune famille Desmarest, Binet ou du Touret dans laquelle on puisse placer l'épouse au nom trop instable de Charles Renaud du Buisson. Ce dernier aurait pu contracter son premier mariage en France au cours d'un voyage.

Devenu veuf le 15 mars 1715, le sieur du Buisson se remaria à Québec deux ans plus tard, le 29 octobre 1717, avec Louise Bizard, fille de feu Jacques Bizard, vivant major de Montréal, et de Jeanne-Cécile Closse. Tanguay n'a pas connu ce second mariage.

Louise Bizard a survécu vingt et un ans à son mari. Elle mourut à Montréal, à l'âge de 81 ans, en 1760, et y fut inhumée le 26 juillet de la même année.

On ne connaît à Charles du Buisson que six enfants tous issus du premier mariage :

1—Anne Michelle, baptisée à Repentigny le 13 novembre 1700. Le 3 août 1761, plusieurs des héritiers du Buisson rendaient, devant Panet, notaire, foy et hommage à Marie-Anne-Noëlle Denys de Vitré pour une partie du fief de l'île Bizard. Parmi les personnes présentes à l'acte on rencontre Marie-Anne-Gabrielle Dubuisson, fille majeure. Il s'agit évidemment de celle baptisée Anne-Michelle en 1700. Sa mère est prénommée Marie-Michelle-Gabrielle en certains actes et Anne-Michelle en certains autres. L'aînée des demoiselles du Buisson décéda à Montréal le 12 janvier 1772 et fut inhumée le 14 du même mois dans la chapelle de l'Hôpital général des Soeurs Grises. L'acte de sépulture la nomme Marie-Anne DuBuisson et la dit âgée d'environ 69 ans. Dans un autre registre de l'Hôpital général on l'appelle Madeleine DuBuisson et on la dit entrée comme pensionnaire à 65 ans, le 18 août 1768.

2—Marie-Charlotte, baptisée à Montréal le 15 septembre 1702. Elle épouse à Montréal, le 3 février 1733, Joseph de Catalogne, fils de feu Gédéon de Catalogne et de Marie-Anne



Lemire. Son époux décéda à Louisbourg après deux ans de mariage en 1735. Elle-même est dite défunte lors du mariage de son fils Louis-Charles-Gédéon avec Mlle Guyon-Després en 1759.

3—Marie, baptisée à Québec le 25 septembre 1703 et inhumée au même endroit le 23 septembre 1710.

4—Louise, née vers 1707. Elle épouse à Montréal, le 15 septembre 1732, Joseph de Tonty, officier, fils d'Alphonse de Tonty et de Marie-Anne Picoté de Belestre. C'est par erreur que Tanguay, dans le premier volume de son *Dictionnaire* (p. 568) la fait épouser Henri-Charles de Tonty. Joseph de Tonty, lieutenant, est décédé à Montréal le 9 juillet 1749, à l'âge de 49 ans. D'après Huguet-Latour (*Annuaire de Ville-Marie*) son épouse, Louise du Buisson, serait morte à l'Hôpital général des Soeurs Grises, à Montréal, à l'âge de 72 ans, le 10 février 1779. Elle y était entrée pensionnaire le 27 octobre 1770. Il est vrai que là encore Huguet-Latour la dit femme de Charles-Henri Tonty, "gouverneur du fort Saint-Louis" (sic), mais c'est une erreur que Tanguay n'a fait que lui emprunter. Outre que l'époux, dans l'acte de mariage du 15 septembre 1732, est bien nommé Joseph, il signe "De Liette" et il est certain que Tonty de Liette était Joseph et non pas Charles-Henri.

5—Madeleine, baptisée à Montréal le 23 mars 1708. Elle épouse au même endroit, le 23 juillet 1731, Philippe-Thomas de Joncaire, enseigne, fils de Thomas de Joncaire et de Madeleine Leguay. Elle mourut à Montréal à l'âge de 54 ans et y fut inhumée le 6 juillet 1762.

6—Louis-Jacques-Charles, baptisé à Montréal le 22 juillet 1709, celui-là même qui a donné occasion à la présente étude.

Louis-Jacques-Charles Renaud du Buisson entra jeune au service. Après avoir été cadet à l'aiguillette plusieurs années, il obtint le 26 avril 1736 une expectative d'enseigne en second, mais il dut attendre longtemps la confirmation de ce grade, à cause d'une aventure qui lui survint et qui faillit compromettre sa carrière. Il lui arriva en effet de tuer en duel aux Trois-Rivières, le 15 janvier 1736, Charles Hertel de Cournoyer et ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1740, qu'il parvint à se tirer des embarras que lui causa cette mal-

heureuse affaire. Presque toutes les pièces relatives à l'incident ont été publiées par M. P.-G. Roy dans le *Bulletin* de mai 1907 et je ne fais que les rappeler sommairement.

Jacques-Charles du Buisson n'eut d'abord rien de mieux à faire que de s'enfuir et, pendant ce temps, il mit tout en branle pour obtenir de la cour des lettres de grâce. Le 9 mai 1737, le chanoine Hazeur écrit de Paris à son frère: " Pour ce qui est de l'affaire de M. DuBuisson fils l'on m'a dit à Versailles qu'elle était gracieable, que cependant on la renvoyait au Canada. " En effet la cour répondit en 1739 aux instances pressantes de MM. Beauharnois et Hocquart en faveur du jeune officier que des lettres de grâce ne pourraient lui être procurées avant que le Conseil supérieur de Québec n'eût rendu un arrêt définitif le déchargeant d'accusation. Entre temps le sieur DuBuisson avait été condamné à mort par contumace aux Trois-Rivières. Sur ce que MM. Beauharnois et Hocquart lui représentèrent encore qu'il n'y avait jamais eu en réalité intention de duel, la Cour finit par accorder les lettres demandées. Le 14 mai 1739, le chanoine Hazeur écrit de nouveau de Paris: " Je suis charmé que M. DuBuisson qui est à présent à Saint-Domingue chez M. le chevalier de Vaudreuil, ait obtenu un arrêt en sa faveur. Il fera mieux de servir à Saint-Domingue, si on veut lui donner de l'emploi, que de retourner au Canada où il pourrait se trouver exposé... "

Mais le sieur du Buisson ne tenait apparemment pas à rester à Saint-Domingue. Il revint au Canada et, après avoir fait entériner sa grâce aux Trois-Rivières, le 3 septembre 1740, il alla se constituer prisonnier à Québec et obtint enfin d'être déchargé par un jugement unanime du Conseil supérieur le 19 du même mois. Peu de temps après, en 1741, il était nommé à l'enseigne en second dont il avait l'expectative depuis 1736. Fait enseigne en pied en 1745, et lieutenant en 1750, il fut promu capitaine le 1er janvier 1759 à la place du sieur de Cabanac. Ayant été grièvement blessé à l'épaule à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, le chevalier de Lévis le recommanda en ces termes à l'attention du ministre: " Une pension ou la croix de Saint-Louis pour cet ancien officier qui s'est comporté avec distinction à l'affaire du 28 avril où il a été blessé dangereusement; il est pauvre et a une nombreuse famille. "

Ce fut la croix de Saint-Louis qu'obtint le sieur du Buisson. Passé en France sur le *Molyncux*, il y arriva le 1er janvier 1762, et le 2 février suivant il était reçu chevalier à Paris, d'après les instructions du roi, par le comte de la Serre, gouverneur des Invalides.

J'ignore ce que devint M. du Buisson après son passage en France en 1762. Dans le rapport de Carleton sur la noblesse canadienne en 1767, il n'apparaît ni parmi les nobles restés en Canada ni parmi ceux passés en France. Faut-il en conclure qu'à cette époque il était déjà décédé? Ce qui est certain c'est qu'il mourut avant 1778, car, en cette dernière année, sa femme meurt à Montréal et elle est dite dans l'acte de sépulture "veuve de feu M. DuBuisson."

Louis-Jacques-Charles Renaud, sieur du Buisson, avait épousé à Montréal, le 3 août 1741, Marie-Thérèse Godfroy, fille de Jean-Baptiste Godfroy de Vieux-Pont et de Marie-Jeanne Véron de Grandménil, qui, ainsi qu'on vient de le voir, mourut veuve à Montréal et y fut inhumée, à l'âge de 62 ans, le 24 mai 1778.

Sont issus de ce mariage les huit enfants suivants:

1—Louise-Jeanne-Hyacinthe, baptisée à Montréal le 6 décembre 1742. C'est elle qui, sous le nom de Louise, épousa à Montréal devant le ministre, avant 1765, Elie Dogworthy, marchand. Elle mourut à Montréal à l'âge de 61 ans et y fut inhumée le 27 octobre 1803.

2—Thérèse-Catherine, baptisée à Montréal le 24 novembre 1743. Je n'ai pas rencontré son acte de sépulture. Il se peut qu'elle soit passée en France avec son père et ses frères après 1760. Nous voyons en effet que le 5 janvier 1766 une pension est accordée au sieur Dubuisson, à son frère et à sa soeur (*Rapport des archives du Canada*, 1905, I, 373). Cette pension n'a pu être accordée qu'à des personnes demeurant en France et, probablement à l'occasion de la mort du père, Louis-Jacques-Charles, qui serait dans ce cas décédé sur la fin de 1765.

3—Charles-Jean-Baptiste, baptisé à Montréal le 27 juin 1745. Parrain à Montréal le 26 septembre 1760, il est dit cadet à l'aiguillette. C'est évidemment lui que Carleton enregistre dans son Rapport de 1767 comme enseigne âgé approximativement de 20 ans et résidant en Touraine. L'abbé Da-

niel, dans les notes qui accompagnent sa *Famille de Léry*, nous apprend que le chevalier Jean-Baptiste Renaud du Buisson, fils du capitaine de ce nom, d'abord cadet, puis lieutenant d'une compagnie du corps royal d'artillerie, alors âgé de 31 ans, demeurait près de Laon en 1777.

4—Louis-Jacques, baptisé à Montréal le 2 juin 1746, est sans doute le même que mentionne Carleton en 1767 et qu'il dit enseigne, âgé de 19 ans.

5—André-Antoine, baptisé à Montréal le 19 septembre 1750. Il fut inhumé 15 jours plus tard, le 3 octobre, à Saint-Laurent près Montréal.

6—Marie-Thérèse, baptisée à Montréal le 16 août 1751. Le 13 septembre 1784, elle épouse à Montréal Joachim-Amable Biron, négociant, de la mission de Saint-Régis, veuf de Marie-Hippolyte Lefebvre.

7—François-Janvier, baptisé à Montréal le 2 janvier 1753 et inhumé au même endroit le 16 juillet 1754.

8—Joseph-Etienne, baptisé à Montréal le 26 septembre 1760 et inhumé au même endroit le 16 juillet 1754.

8—Joseph-Etienne, baptisé à Montréal le 26 septembre 1760 et inhumé au même endroit le 8 novembre suivant.

D'après les données généalogiques ci-dessus que je me suis efforcé de préciser autant que possible, la famille Renaud du Buisson aurait cessé d'exister en Canada avec la troisième génération vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Il se peut qu'il y ait encore en France des descendants de Charles-Jean-Baptiste ou de Louis-Jacques qu'il n'a pas été possible de suivre au delà de 1777.

ÆGIDIUS FAUTEUX

### LE PERE JOGUES, HUGUENOT

Dans un récit de voyage intitulé *New-York* et signé Paul Morand paru dans la *Revue de Paris* de décembre 1929, le saint martyr Jésuite Isaac Jogues est qualifié de "huguenot français". Le passage est à citer en entier :

"Nous savons qu'un Huguenot français, le Père Jogues, y a vu (à New-York) un fort en étoile, un moulin, une vingtaine de maisons, des canots indiens".

Pas fort en histoire, M. Paul Morand !

LETTRE DU GOUVERNEUR FRONTENAC

De Québec ce 10e novembre 1674.

Mon très révérend père,

Le R. P. commissaire vous instruira si amplement de lestat où il a trouvé toutes choses en ce païs, des sentimens et des dispositions de la pluspart des personnes qui l'habitent, et de ce qu'il seroit à propos dy faire, pour le bien de la religion et l'augmentation de vostre ordre, qu'il seroit inutile que je vous en parlasse puisque vous devez prendre une entière créance en tout ce qu'il vous écrit, et qu'il a assez de discernement et de lumières pour connoitre les choses comme elles sont, et pour ne les pas regarder dans de certains faux jours, où le grand éloignement permet qu'on les mette quelque fois. Tout ce que je puis ajouter à ce qu'il vous mandera ou plustost vous dire avec luy c'est qu'il faut absolument que vous nous envoyez des religieux pour augmenter le nombre de ceux qui sont icy, et que vous ny envoyiez que des sujets choisis et des meilleurs que vous ayez dans vostre ordre. L'envie règne si fort en ce païs et de certaines gens y voient avec tant de peine vostre établissement quelque démonstration qu'ils fassent au contraire, qu'il n'y aura point d'occasion quelque petite quelle puisse estre qu'ils ne prennent pour chercher à vous nuire. C'est pourquoy il ne faut point envoyer icy personne sur qui on puisse trouver à gloser. Dès l'année passée, Monsieur Colbert m'avoit mandé qu'il faisoit passer deux religieux, et celle-cy il m'écrivit qu'il en envoye quatre. Cependant nous les avons point veus arriver, et je ne puis m'empêcher de croire qu'on s'est servy de quelque artifice pour les détourner ou pour les retarder et leur faire perdre l'occasion du départ des vaisseaux. Il se joue icy d'étranges stratagemes et à moins que d'estre dans la défiance on est souvent pour moy dans l'espérance que j'avois de les voir arriver, je leur avois fait bastir un dortoir au-dessus d'un appartement que j'ay faict faire pour moy dans vostre maison et qui est le seul bastiment que je veux avoir dans le Canada. Si vous soustenez vostre maison par de

bons sujets elle deviendra considérable et les progrès que vous ferez icy pour la religion le seront aussy.

Je mande à monsieur Colbert de quelle manière vous vous y prenez et le fruit qu'on en voit déjà parmy les sauvages, mais en même temps je l'avertis que de la manière dont je vois icy les choses, il est à propos qu'il déclare à M. l'Evesque que lorsqu'on vous a envoyé en ce païs, on ne la pas fait pour vous y faire mener la vie de contemplatifs seulement, mais pour ayder à y travailler à la vigne du Seigneur, où l'on voudroit bien ne vous pas donner grande part. J'estime avec tout cela par les soins qu'on y prendra qu'il y auroit icy de l'employ pour quatorze ou quinze religieux dont je voudrois toujours laisser six prestres et deux frères dans le Couvent de Québec où ils subsisteront fort bien, deux prestres à la mission du fort Frontenac où j'ay fait commencer un établissement pour vous et où j'espère que l'on fera des merveilles avec les sauvages, deux prestres aux Trois-Rivières où l'on vous demande et où on s'offre de vous bastir un hospice, et deux autres à la mission de l'Isle Percée, qui avanteroit les sauvages et françois qui y sont (?) l'esté, et qui sera utile pour vostre subsistance. Les pescheurs vous désirent passionnément. Voi à mon révérend père, le plan sur lequel vous devez travailler et solliciter monsieur Colbert de vous donner moyen de l'exécuter. Il a de la bonne volonté pour vous et pour vostre ordre. Il sçait le bien que vous pouvez causer à ce païs, qui a plus de besoin de vostre secours qu'on ne pense. Je l'instruis pleinement de la vérité de toutes choses et ainsy il ne vous sera pas difficile d'obtenir de luy ce que vous croirez qui sera nécessaire pour faire réussir tous vos desseins, qui ne sceuraient estre qu'avantageux pour la gloire de Dieu et pour le service de Sa Majesté. Pour moy je les favoriseray toujours en tout ce qui me sera possible et chercheray avec plaisir les occasions de vous pouvoir tesmoigner avec combien de vérité, je suis mon très révérend père,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

Frontenac



Je croy que vos lettres seront demeurées avec vos religieux. Tant persuadé que vous ne les auriez pas laissé partir sans me faire réponse, mais comme il y a icy des gens fort curieux de sçavoir ce qu'on mande aux autres si vous mescrivez envoyez vos lettres à ma femme qui les mettra dans son paquet (1).

---

## LES PREMIERES AUTOMOBILES A MONTREAL

---

Le *Bulletin* de 1924, p. 94, a publié une note sur les premières automobiles dans notre province. Aux renseignements alors fournis nous ajoutons les suivants qui concernent particulièrement la métropole.

Ce fut en novembre 1898, que M. U. H. Dandurand acheta de la maison Waltham, de Boston, la première automobile qui circula à Montréal. Du type *boghei*, sur hautes roues, elle était mue par la vapeur. Deux personnes y prenaient place. On ne comptait, à cette date, dans l'état de New-York, sinon dans tous les États-Unis, que 70 automobiles.

En 1901, M. Dandurand acquit, à Paris, de l'usine Dion-Bouton, une voiture à un cylindre et avec moteur à essence. Elle avait deux sièges en vis-à-vis, pouvant recevoir quatre personnes. Le volant de cette auto ressemblait à la partie supérieure d'un petit moulin à café et c'est ainsi qu'on désignait la voiture.

Elle fut payée \$1535. Cette relique est maintenant au Musée du château de Ramezay.

Pour la première voiture, comme il n'y avait rien de prévu, au sujet de ce mode de transport, dans les règlements municipaux, elle fut assimilée à la bicyclette et le permis de circuler dans les rues coûta un dollar.

En 1902, la province décida de prendre charge des permis et en fixa le prix à \$5.00. On en émit trois dans Montréal et les détenteurs furent obligés de peindre le numéro de leur permis sur leur voiture, car le gouvernement ne fournissait pas d'écritaux.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Archives de la province de Québec.

REPONSES

**Mort de M. de la Gauchetière** (vol. XXXVII, p. 504) — On demande où et comment est mort Daniel Migeon de la Gauchetière, capitaine dans les troupes de la marine et chevalier de Saint-Louis. Le sieur de la Gauchetière s'est noyé accidentellement près de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, au mois de mai 1746. Né en 1671, il était donc âgé de 75 ans.

Voici, tel que je le trouve dans les papiers manuscrits de l'abbé Faillon, le procès-verbal dressé à cette occasion par Guiton de Monrepos, lieutenant général civil et criminel de Montréal :

"9 mai 1746 — Jacques-Joseph Guiton de Monrepos, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de la juridiction royale de Montréal, assisté du Procureur du Roi et de notre greffier, ayant été averti qu'il a été trouvé le jour d'hier un homme noyé sur le bord de la grève, étant encore à l'eau et arrêté au bout de cette île, paroisse de la Pointe aux Trembles, vis-à-vis de la maison d'Antoine Baudin, nous nous y sommes transportés avec le dit procureur du Roi et notre greffier. Et, étant arrivés au dit lieu, nous nous sommes enquis des personnes présentes si elles le connaissaient. Est survenue la dame veuve de Joncaire et la demoiselle sa fille, le sieur Guérignon fils et Monsieur le chevalier de Repentigny, Lambert Gautier dit Landreville et plusieurs autres. Nous ont dit qu'ils le reconnaissaient pour Monsieur de la Gauchetière, capitaine, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Montréal, qu'il s'est noyé le 3 de ce présent mois, à ce qu'on présume, en traversant le pont de la petite rivière qui traverse aux Frères Hospitaliers de la dite ville de Montréal et les dites dames de Joncaire, belle-soeur et nièce, et le sieur chevalier de Repentigny, neveu, nous ayant requis de le faire enterrer pour être inhumé en la paroisse du dit lieu de la Pointe aux Trembles, attendu la saison chaude et le long temps que le cadavre a croupi dans l'eau et sa puanteur,

Avons ordonné que le cadavre du dit sieur de la Gauchetière sera enterré et inhumé en cette paroisse suivant le désir des parents ci-dessus.

(Signé) Landreville, Chevalier de Repentigny, Foucher.

Le procès-verbal d'enquête qui suit se trouve également reproduit, sans date, dans les notes manuscrites de M. Failon :

"Avons trouvé le sieur François Marie Marchand, écuyer, sieur des Ligneris, lieutenant et aide-major des troupes, gendre du sieur de la Gauchetière, auquel ayant fait entendre le sujet de notre transport et enquis de lui s'il n'avait aucune connaissance de la personne du dit sieur de la Gauchetière et depuis quel temps il est absent, nous a dit que, mardi dernier au matin, s'étant levé à son ordinaire, il s'en fut à Préville et qu'étant revenu sur les 8 heures ou environ de ce même jour et matin, la Dame son épouse lui dit : "Ah ! mon Dieu, mon ami, je suis en peine de mon père", qu'ils envoyèrent aux Frères Hospitaliers de cette ville dans l'église desquels on célébrait la fête de l'Invention de Saine Croix, voir si le dit sieur la Gauchetière n'y avait point été entendre la messe; et, sur la réponse qu'on leur en fit qu'il n'y avait point été, ils envoyèrent dans toutes les autres églises de cette ville voir si le dit sieur de la Gauchetière n'y était point, qu'ayant appris pareillement qu'il n'y était point, et leur inquiétude augmentant, ils ont fait faire des recherches partout et, n'ayant point eu d'autres nouvelles, si ce n'est qu'une des filles de la Rochelot vulgairement appelée la Noire leur a dit avoir vu passer ce même jour au matin le dit sieur de la Gauchetière vers la porte à Boudor, et le gendre de la mère dont il ne sait pas le nom dit aussi l'avoir vu ce même jour sur les 4 heures et 4 heures et demie du matin sur le seuil de sa porte revêtu d'un habit marron, et que d'ailleurs on leur a apporté mercredi au soir un vieux chapeau qui a été trouvé au courant de Sainte-Marie, et que les domestiques du dit sieur de la Gauchetière et le sergent de la compagnie ont reconnu pour être à lui, ce qui lui fait présumer qu'il aurait eu le malheur de se noyer en allant à la dévotion des dits Frères Hospitaliers.

(Signé) Foucher

Ce dernier procès-verbal, non daté, est évidemment antérieur à la découverte du cadavre.

D'après la première des pièces citées, M. de la Gauchetière se serait donc noyé le 3 mai 1746. Ceux que la chose intéresse devraient pouvoir trouver son acte de sépulture dans le registre de la Pointe-aux-Trembles aux environs du 10 mai de la même année.

AEGIDIUS FAUTEUX

**Le chevalier de Maupeou** (XXXVII, p. 469)—On demande ce que faisait à Québec en 1694 Guillaume-Emmanuel-Théodose de Maupeou (et non pas Maupéon), chevalier, comte de Lestrange. Il y faisait tout simplement son service. Le chevalier de Maupeou a, en effet, servi en Canada comme officier dans les troupes de la marine de 1691 à 1695. Voici ses états de service d'après Laffilard qui l'appelle le chevalier de Maupeou de Ribaudon.

|                                        |            |                  |
|----------------------------------------|------------|------------------|
| Officier de dragons                    |            |                  |
| lieutenant                             | Canada     | 1690             |
| capitaine réformé                      | '          | 1er juillet 1691 |
| capitaine en pied                      | "          | 1692             |
| confirmé                               | "          | 1er mars 1693    |
| idem commission                        | '          | 25 mars 1694     |
| garde-marine                           | "          | 1er janvier 1694 |
| enseigne de vaisseau                   |            | 5 mai 1695       |
| repassé en France enseigne de vaisseau |            | 1695             |
| remplacé                               |            | 1er mai 1696     |
| lieutenant de vaisseau                 |            |                  |
| capitaine de frégate                   |            |                  |
| capitaine de vaisseau                  | 27 octobre | 1704             |
| gouverneur de la Grenade               | 1er sept.  | 1711             |
| repassé capitaine de vaisseau          | 27 janvier | 1716             |
| chevalier de Saint-Louis               | 28 juin    | 1718             |
| mort à Paris                           | 4 mars     | 1725             |

Maupeou, selon Laffilard, aurait été lieutenant des troupes en Canada en 1690. Il fut peut-être nommé pour le Canada en 1690, mais il ne vint sûrement en notre pays que l'an-

née suivante, en 1691. Nous en avons pour preuve le témoignage de LaHontan qui fit la traversée avec lui sur l'*Honoré*. Dans une première lettre datée de la Rochelle, le 26 juillet 1691, et où il annonce sa rentrée prochaine en Canada, LaHontan écrit : "Le chevalier de Maupeou doit être des nôtres et M. l'Intendant me l'a très expressément recommandé. Ce jeune gentilhomme qui, par parenthèse, est neveu de Madame de Pontchartrain, est attaqué d'une violente envie de voir la Nouvelle-France et tout ce qu'on a pu dire pour le détourner de ce dessein n'a fait que le piquer davantage..."

Et, une fois arrivé à Québec, le 10 novembre 1691, LaHontan écrit de nouveau : "J'allai droit chez Monsieur de Frontenac et je lui présentai Monsieur de Maupeou qui fut reçu en neveu de Madame de Pontchartrain. Le gouverneur lui a dit obligeamment qu'il n'y avait point dans la ville d'autre ordinaire que sa table ni d'autre auberge que sa maison, puis, se tournant vers moi, il m'invita à ne me point séparer de mon compagnon de voyage....."

La parenté du chevalier de Maupeou avec Madame de Pontchartrain s'explique par le fait que Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, avait épousé en 1688 Marie de Maupeou, fille de Pierre, président aux enquêtes, et de Marie Quentin.

M. de Maupeou n'apparaît pas seulement le 8 décembre 1694 au registre de Québec. Il y apparaît déjà comme parrain le 28 février 1692 et, à cette occasion encore il est désigné Guillaume-Emmanuel-Théodose de Maupeou, comte de Les-trange.

N'oublions pas que c'est ce même chevalier de Maupeou qui, devenu lieutenant de vaisseau, commandait la *Seine* lorsque ce navire fut pris par les Anglais le 26 juillet 1704 avec Mgr de Saint-Vallier qu'il ramenait en Canada. Le commandant malheureux, quoiqu'on lui ait reproché d'avoir trop imprudemment cédé aux instances de MM. de la Ronde et de Tilly en allant attaquer une flotte qu'il croyait de petits vaisseaux, mais qui était en réalité de quatre navires de guerre, n'en fut pas moins promu capitaine de vaisseau en octobre suivant.

AEGIDIUS FAUTEUX

**Jean-Charles Monin de Vaucoret** (XXXVII, p. 499) — On demande quel est ce Monin de Vaucoret inscrit par Mazas parmi les chevaliers de Saint-Louis du 26 avril 1760 au Canada. C'est un officier des troupes de la marine peu connu chez nous parce qu'il n'y a servi que très peu de temps et dans les tout derniers temps de la colonie.

Le sieur Monin de Vaucoret servait comme officier en Louisiane lorsque, pour des raisons personnelles, il demanda et obtint de passer en Canada. Le *Rapport des Archives du Canada* pour 1905 (I, 283) signale une lettre du 16 février 1759 adressée par le ministre à Vaudreuil et à Montcalm et où il annonce que le sieur Monin de Vaucoret doit passer de Louisiane en Canada pour y servir dans les troupes.

D'autre part, dans le volume de la Collection des Manuscrits de Lévis intitulé : *Lettres de quelques particuliers*, (p. 235) on trouve une autre lettre du 20 février 1759 par laquelle un non moindre personnage que le prince de Conti le recommande au marquis de Montcalm. Je cite cette lettre qui abonde en détails intéressants sur notre officier.

“Je sais, Monsieur, que vous avez de l'amitié pour Monsieur Monin et voici une occasion bien précieuse pour lui où la mienne vous demande de la déployer. Son neveu, qui sert depuis onze ans, tant en Canada qu'en Louisiane, passe à vos ordres, avec un tel arrangement que vous allez être l'arbitre souverain de sa fortune à laquelle je prends l'intérêt le plus vif et le plus particulier. Il connaît le Canada dans le plus grand détail; son zèle et l'ardeur louable de s'avancer lui ont fait demander d'aller sous vos ordres où il y a tant à faire, au lieu de rester tranquille à sa colonie de la Louisiane. Il s'est proposé pour être employé dans l'état-major des troupes de votre armée à la partie des troupes de la marine, dont les manœuvres et le service ont fait l'objet de son étude depuis qu'il est dans les deux colonies. M. de Bougainville a fait auprès du ministre ses instances pour lui procurer le brevet d'aide-maréchal des logis dans cette partie et vous rendra compte du tout. Il a pensé que le bien du service vous ferait agréer cette idée. Quelque convenable qu'elle ait paru au ministre, il n'a pas jugé à propos de donner le brevet jusqu'à ce qu'il eût votre attache; il s'en rapporte avec raison à vous pour l'y em-



ployer ainsi que vous le jugerez le plus utile au service. Il porte la plus grande volonté de servir bien et de vous plaire et de mériter avancement; son voeu principal est de mériter et d'obtenir la croix de Saint-Louis. Du reste, vous jugerez, Monsieur, mieux que moi de ce qu'il faudra faire et dire pour lui faire un sort .....

Monin de Vaucoret passa effectivement au Canada, mais il ne dut pas avoir beaucoup l'occasion de s'y illustrer, car l'on a très peu parlé de lui. A peu près la seule trace que j'ai découverte de son passage ici est sa présence comme parrain à un baptême, le 22 juin 1760. Au registre de Notre-Dame de Montréal, il est désigné Jean-Charles Monin, capitaine et chevalier.

Chevalier de Saint-Louis, il l'était, en effet, devenu le 26 avril précédent, et il est assez probable que la haute protection du prince de Conti ne lui fut pas inutile pour cela.

Tout ce que j'ai pu savoir du sieur Monin par la suite, c'est qu'il vivait encore en 1789 et que, dès 1763, il était déjà lieutenant colonel réformé. Nous voyons en effet dans l'Etat des Pensions publié en 1789 que Jean Monin de Vaucoret, âgé de 59 ans, avait obtenu en 1763 une première pension de 1200 livres en qualité de lieutenant-colonel réformé des Volontaires du Hainaut et, en 1770, une seconde pension de 1000 livres en considération des services de feu son oncle, commissaire des guerres.

Cet oncle, commissaire des guerres, était évidemment le Monsieur Monin que le prince de Conti regardait en 1759 comme son ami et comme celui de Montcalm. Il y avait en effet en 1759, d'après l'*Almanach Royal*, un Monin de Mar-nay, commissaire des guerres.

On a dû remarquer que, dans sa lettre du 20 février 1759, le prince de Conti parle des dix ans de services de Monin de Vaucoret tant en Canada qu'en Louisiane. Monin paraît en effet avoir servi en Canada au moins pendant une courte période, longtemps avant d'y revenir en 1759, car c'est lui, sans aucun doute, que l'on trouve parrain au fort Frontenac, le 7 mai 1751, sous le nom de Charles de Vaucoret. Cependant, comme nous ne le rencontrons, avant 1759, sur aucune liste d'officiers servant en Canada, je suppose que, au temps de

son premier service, en 1751, il n'était que simple cadet et qu'il a dû le rester jusqu'à son transfert en Louisiane.

AEGIDIUS FAUTEUX

**Le commandeur de Tréguier** (vol. XXXVII, p. 485) — On demande quel est ce commandeur de Igesimo qui, en 1688, faisait partie de la garnison de Niagara. Ce n'est autre que François-Olivier de Forsans, chevalier puis commandeur de Tréguier, dont le nom de Tréguier a été mal lu et pris pour Igesimo au bas du procès-verbal de l'abandon du fort Niagara en 1688.

Voici les états de service de cet officier d'après l'Alphabet Laffillard :

|                                         |           |                 |
|-----------------------------------------|-----------|-----------------|
| garde-marine                            | Rochefort | 25 juillet 1683 |
| enseigne                                | Canada    | 17 mars 1687    |
| lieutenant réformé                      | "         | 1690            |
| confirmé                                |           | 16 mars 1691    |
| lieutenant                              |           | 1691            |
| enseigne de vaisseau                    | "         | 1er janv. 1693  |
| confirmé                                | ,         | 11 mars 1693    |
| repassé enseigne de vaisseau en France, |           |                 |

Ces états de service ne sont pas tout à fait exacts. Le commandeur de Tréguier n'a pu être fait lieutenant en pied qu'en France, car c'est en qualité de lieutenant réformé qu'ayant donné sa démission et étant repassé en France, il est remplacé en 1691 par le sieur Hertel père (cf. *B. R. H.* XIII, 342).

Nous voyons qu'en 1691 un sieur de Forfait est nommé lieutenant à la place du sieur de Bonrepos (*B. R. H.*, XIII, 340), mais, quelque soit ce sieur de Forfait, dont le nom, sans doute défiguré, n'apparaît pas ailleurs dans les listes d'officiers du Canada, ce ne peut être M. de Forsans qui n'était plus enseigne en 1691, ayant été promu lieutenant réformé l'année précédente d'après une autre liste de Frontenac.

Pour qu'on ait pu lire sa signature "d'Igesimo", au lieu de "Tréguier", il fallait que le commandeur eût une fort mauvaise écriture, mais cela arrive.

On a aussi signalé, d'après un autre acte, la présence à Niagara en 1688 d'un chevalier de Grégeay. Inutile de dire

que c'est un autre déguisement du chevalier, puis commandeur de Tréguier.

J'ajouterai qu'au bas du procès-verbal d'abandon de Niagara, (15 septembre 1688) il y a une autre signature qui me paraît avoir été mal déchiffrée. Au lieu de Minert (*B. R. H.*, XIII, 274) il faudrait lire : Murat.

AEGIDIUS FAUTEUX

**Pierre et François d'Orfeuille** (vol. XXXVII, p. 485) — On demande si François d'Orfeuille qui apparaît, le 12 octobre 1672, au contrat de mariage de Thomas de la Nouguère, n'est pas le même que Pierre d'Orfeuille, seigneur de la Lussaudière, à qui une seigneurie est concédée par Talon quelques jours plus tard. Non, ce n'est pas le même; c'est son frère.

Il y a, en effet, deux frères d'Orfeuille qui sont venus au Canada en 1671 avec l'intention de s'y établir. Nous en avons la preuve dans le passage suivant d'une lettre de Talon du 2 novembre 1671 qui se trouve aux Archives des Colonies (C11 A3, fol. 179) : "Deux gentilshommes poitevins, MM. Dorfeil et la Hussodière, frères, un Xaintongeais, M. Deschambault, et deux autres, normands, MM. de la Bouteillerie et Buterné (?) sont icy, pasés cette année pour y faire des établissements". "

François d'Orfeuille qui était présent au mariage de la Nouguère le 12 octobre 1672, n'a pas du rester en Canada longtemps après cette date ou, du moins, il était déjà déterminé à ne pas s'y établir, car Talon n'a concédé de seigneurie par la suite qu'à un seul des deux frères, Pierre d'Orfeuille, sieur de la Lussaudière.

M. P.-G. Roy, dans ses *Noms géographiques* (p. 49), affirme que Pierre d'Orfeuille de la Lussaudière repassa lui-même en France en 1673. Ce qui est certain c'est que son fief de Lussaudière, après avoir été réuni au domaine de la couronne pour non-exécution des clauses de concession, fut de nouveau concédé en 1683 au sieur de LaMothe-Lucière.

Ni l'un ni l'autre des deux frères n'ont servi dans les troupes du Canada et, si quelques uns ont fait de Pierre un

officier de Carignan, c'est qu'ils ont été trompés par la concession de 1672 qui lui a été faite en même temps qu'à un grand nombre d'anciens officiers de ce régiment.

Les frères d'Orfeuille appartenaient à la noblesse du Poitou et, d'après Lachesnaye-Desbois, ils étaient les fils de François d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, Puisant et de Lussaudière et de Jacqueline Chappot.

De Pierre, le concessionnaire de 1672, Lachesnaye-Desbois ne nous dit rien si ce n'est qu'il est mort sans postérité.

Quant à François, il le qualifie seigneur de Foucaud et de Lussaudière, capitaine au régiment de Navarre en 1674, et lui fait épouser, par contrat du 6 novembre 1684, Anne Chevalier de la Frappinière, fille de François Chevalier, seigneur de la Frappinière, et de Anne de la Fitte de Courteil.

Quoique Talon appelle Pierre d'Orfeuille le sieur de la Hussodière, aussi bien dans sa lettre du 2 novembre 1671 que dans le titre de concession du 3 novembre 1672, ce nom venait certainement d'un fief que la famille possédait déjà en Poitou et qui s'appelait Lussaudière. Le nom exact a été depuis longtemps restitué à la seigneurie canadienne.

Ajoutons que les armes de la famille poitevine d'Orfeuille sont comme suit : D'azur à trois feuilles de chêne d'or.

AEGIDIUS FAUTEUX

**Les abbés Mossu et Bergier** (vol. XXXVII, p. 488) — On demande les noms des deux prêtres qui, passés dans la Nouvelle France avec Mgr de Saint-Vallier en 1685, moururent, l'un pendant la traversée et l'autre peu après son arrivée. Ces deux prêtres étaient deux sulpiciens, Messieurs Antoine Mossu et Jean Bergier. Ils étaient partis pour le Canada en même temps que Mgr de Saint-Vallier, mais sur un autre vaisseau qui fut particulièrement visité par la maladie.

Voici ce qu'en écrit Mgr de Saint-Vallier lui-même dans son *Etat présent de l'Eglise et de la colonie française* :

“J'avoue que je fus sensiblement touché de la mort de ces deux ouvriers évangéliques sur lesquels j'avais beaucoup compté pour le bien de la colonie, parce que je connaissais leur

vertu et leur grâce ; mais après tout je leur portay plus d'envie que de compassion, et, bénissant mille fois Dieu de l'honneur qu'il leur avait fait de les appeler à lui par une espèce de martyre de charité, j'entray autant que je le pus en esprit dans leurs saintes dispositions pour avoir quelque part au mérite de leur sacrifice puisque je n'avais pas été jugé digne de participer à leur souffrance et à leur sort. Quel bonheur pour moy, si j'avais suivi mon premier instinct qui me portait à la Rochelle à m'embarquer avec eux et si, ayant couru les mêmes risques sur la mer, j'avais eu la même fortune ! Mais il fallut qu'on m'en empêchât, sous prétexte de prudence, en s'opposant à mon désir, et je ne méritais pas de terminer mes jours par une fin si glorieuse."

M. Antoine Mossu, celui qui mourut avant de toucher le port, était du diocèse de Lausanne et avait été agréé à Saint-Sulpice en 1683.

Quant à M. Bergier, qu'il ne faut pas confondre avec un autre ecclésiastique du même nom qui fut, quelques années plus tard, missionnaire aux Illinois et chez les Tamarois, il ne mourut que trois ou quatre jours après le débarquement, le 25 avril 1685. Né vers 1657, il appartenait au diocèse de Vienne et était entré à Saint-Sulpice le 18 octobre 1681.

AEGIDIUS FAUTEUX

---

## LES DISPARUS

---

*Jean Digé* — Né à Forellon, diocèse d'Avranches, en Normandie, en 1736, du mariage de Jacques Digé, navigateur, et de Jeanne Auger. Il vint s'établir dans la Nouvelle-France un peu avant la Conquête. Il prit une terre dans la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière. Il fut le premier député du comté de Cornwallis. Il siégea de 1792 à 1796. Décédé à Sainte-Anne de la Pocatière le 14 juillet 1813.

INSTRUCTIONS DU COMITE CANADIEN DU  
DISTRICT DE MONTREAL A ADAM LYMBUR-  
NER, DEPUTE, LEUR AGENT EN  
ANGLETERRE (26 novembre 1787)

*Adam Lymburner Ecuier de la ville de Québec*

Nous les membres du Comité Canadien du district de Montréal élus dans une assemblée générale en novembre 1784, Nous reposant en votre honneur et impartialité, et de plus ayant confiance dans votre capacité et votre zèle pour les affaires publiques de cette Province, persuadé que pour lui procurer et à ses nombreux habitants la prospérité et le bonheur qui découlent d'un bon gouvernement, vous ferez tous les efforts qui dépendront de vous pour les obtenir, Nous avons nommé et député et par ces présentes vous nommons et députons notre agent en Angleterre, à l'effet de pour nous et aux noms de nos constituants, soutenir les pétitions que nous avons adressées en l'année 1784 au Roi et au parlement, au contenu desquelles nous vous référons et dont nous persévérons à maintenir la vérité, la nécessité et les avantages.

*Instructions*

1° Nous vous remettons copie imprimée de l'adresse à Sa Majesté signée et avouée de nous et de nos Citoyens Anglois. Nous vous prions, recommandons et autorisons de soutenir, qu'une assemblée du peuple en cette province ne peut être autrement établie et acceptée que sur le pied d'une liberté absolue et indéfinie, quant à la représentation et à l'élection que celle que nous l'avons demandé, doit être accordée " Indistinctement composée d'anciens et de nouveaux sujets, librement élus par les habitants des villes et des campagnes de cette Province ". Ce premier article de nos pétitions forme la base principale de la Constitution désirée. Dans les discours ou requêtes que vous serez obligé de faire, vous n'emploierez que les raisonnements et arguments qui résulte



des principes établis dans les dites pétitions ainsi que de ceux contenus dans les pièces suivantes.

2° Nous vous remettons aussi copie signée de nous du plan de la constitution particulière de la chambre d'assemblée, tel qu'il a été unanimement entre les sujets Anglois et Canadiens du District de Québec et de celui de Montréal. Nous vous prions et recommandons très spécialement, en cas que le parlement veuille entrer dans quelques détails à cet égard, d'en faire particulièrement distinguer et adopter le sixième article qui s'énonce en ces termes : " Que l'élection des représentants se fera " tous les trois ans, qu'ils seront choisis à la pluralité des " voix des Electeurs parmi les anciens et les nouveaux " sujets les plus recommandables sans autre proportion " que celle qui résultera de l'élection, la volonté et l'opinion du peuple ". Nous pensons que ces arrangements ainsi que la division de la province en Comtés, qui exigent des connoissances locales et des précautions qui seroient mieux prises ici, ne pourront être fixés en Angleterre, et vous ferez en sorte qu'ils soient référés au gouverneur et conseil.

3° Nous vous transmettons copie de la lettre que nous écrivîmes en janvier 1785, aux Citoyens et Négociants de Londres qui ont des affaires et des connections en Canada. Elle accompagnoit nos pétitions et vous servira d'introduction auprès de ce corps respectable. Nous vous prions et recommandons de prendre et considérer son contenu comme partie essentielle de ces instructions et nous vous y référons particulièrement.

4° Nous vous prions et recommandons de considérer aussi comme partie de vos instructions la lettre imprimée et adressée aux citoyens et habitants des villes et des campagnes de cette province en février 1785. Comme elle contient des observations très détaillées sur chaque article de nos pétitions elle peut vous être très nécessaire pour faire connaître nos justes raisons de réforme et l'esprit réfléchi qui les a dicté. Vous observerez que cet imprimé a imposé silence au parti opposé à nos adresses qui jusqu'à présent n'a pas osé y répondre ni la débattre.

5° Nous vous prions et recommandons d'observer une nouvelle circonstance qui augmente nos griefs contre le présent pouvoir législatif, lequel au préjudice des lois de cette Province et du Bill même de Québec fait supporter au peuple les charges dont le Seigneur est tenu à cause de la haute justice et de quantité d'autres droits qu'il exerce selon les lois et coutumes de ce pays, en statuant par Ordonnance A. D. 1787. chap. XII qu'il sera levé..... subvenir à l'édification des salles d'audience et de prisons de cette Province sans la connoissance, le consentement ni la représentation du peuple. Vous pouvez citer à cet égard la réponse du Grand juré de Québec donné à l'honorable Chief Justice William Smith à la fin de l'Assise du Banc du Roi en date du 10 mai dernier imprimé dans la Gazette de Québec publiée le 17 juin suivant No. 1135.

6° Nous vous prions et recommandons de représenter qui a été importé cette année dans cette province une certaine quantité de liqueurs étrangères provenant de prises, qui n'ont été assujettis qu'à un droit très réduit. Les Mémoires présentés à cet égard à S. E. le Lord Dorchester contiennent le développement des conséquences ruineuses au commerce qui résulteroient si de pareilles importations continuoient sur le même pied et nous vous y référeront.

7° Nous vous commandons d'insister et de solliciter les citoyens et négociants de Londres qui ont si bien accueillis nos Pétitions en 1785 et autres faisant le commerce du Canada, à vous accorder, et à vos adresses, la continuation de leurs généreuses assistances et de l'influence de leurs sollicitations auprès du Ministère et du Parlement.

Résolu, fait et donné sous notre Seing à Montréal le 26 novembre 1787.

Dumas  
St Martin  
Pr<sup>e</sup> Guy  
Pr<sup>e</sup> Foretier  
Jh. Papineau

Jn. Delisle  
M<sup>ce</sup> Blondeau  
J. Bouthillier  
J. F. Perrault

## LA CHASSE GALLERY

On a plus d'une fois discuté dans le *Bulletin* l'origine de cette fameuse légende ou tradition qui n'a plus la même emprise sur les esprits moins superstitieux de notre peuple canadien, mais à laquelle on n'a pas cessé de s'intéresser. En janvier 1900, un correspondant en faisait remonter l'existence au tremblement de terre de 1663, mais, à travers la rare obscurité de son argumentation, il était difficile de saisir sur quoi il basait cet avancé. D'autres sont venus plus tard qui ont soutenu que la chasse galerie n'était qu'une légende apportée de France et adaptée à notre pays par les voyageurs et les coureurs des bois. Et il n'y a aucun doute qu'ils avaient raison. " Encore aujourd'hui en Saintonge, écrivait Sylva Clapin en septembre 1900, (*B. R. H.*, VI, 283) la chasse galerie est l'une des vieilles terreurs de la campagne. On y entend par là le passage bruyant, durant la nuit, d'une troupe de diables sifflant, hurlant, faisant claquer des fouets et emportant des quartiers d'hommes. Les esprits forts, par contre, soutiennent que tout ce vacarme est en réalité causé par des vols de cigognes et de canards siffleurs qui effraient les pochards attardés sur les routes. "

Or, il paraît que la légende a cours, non seulement en Saintonge, mais aussi en Vendée. Un journaliste, qui signe L.-G. C., racontait le 17 septembre dernier dans le grand hebdomadaire français *Candide*, une visite qu'il venait de faire au tombeau de Clémenceau. Il était accompagné de M. Biaille de Langibaudière, le maire de Saint-Vincent-sur-Jard. La conversation étant tombée sur les légendes qui, en Vendée, foisonnent, Monsieur le Maire rappela celle de la chasse Gallery telle que le Tigre lui-même la lui avait contée et telle qu'elle se retrouve envers dans un très vieux grimoire.

" Elle met en scène, dit-il, le seigneur Gallery, un mauvais seigneur, comme il y en a eu dans toutes les provinces. Gallery pressurait les paysans, les frappait sans raison et chassait tous les dimanches, dévastant leurs récoltes avec sa meute et sa suite innombrables. Et voici son châtiment : Tous les soirs, à l'entrée de la nuit,

on entend dans le ciel un cri impressionnant, trois fois, quatre fois répété : Tou !... Tou !... Tou !... puis la cadence devient plus rapide et, soudain multiplié, ce cri sinistre emplît l'espace. Si vous l'entendiez dans le vent, par une nuit sans lune, et seul sur les dunes, je vous assure que vous en auriez froid dans le dos.

“ En réalité, ce n'est que le cri d'un oiseau de nuit qu'on appelle le “chevalier”, mais la légende l'entend autrement.

“ Tous les soirs, Gallery, sortant de l'enfer, parcourt le ciel au-dessus de la dune et des marais, suivi de sa meute aux formes et aux têtes effrayantes. Il y a la “garache” et “l'alouby” fouettés par la “sorcière” et le “lutin”, et le “garou” galopant la “houlère”, le “pitois” et le loup. Il y a l'horrible “bête pharanime” et cent autres monstres volants. Ce sont leurs cris sinistres que l'on entend dans la nuit, tandis que Gallery qui “Va-t-en tête, monté sur un chevaau qu'a le cou d'une bête et la peau d'un crapaau”, chasse, chasse encore, sans trêve, jusqu'aux premières lueurs de l'aube.

“ Alors, harassé et bredouille, Gallery le maudit et sa meute malfaisante rentrent précipitamment en enfer.

Ontondez-vous la sarabonde?

O l'est la chasse Gallery

Iquiaulong va passer pre bonde

Et la garâche et l'alouby...”

En voilà évidemment assez pour démontrer qu'il y a parenté entre la chasse Gallery de la Vendée et la chasse galerie du Canada, mais on ne peut quand même s'empêcher de penser que l'adaptation canadienne, puisque adaptation il y a, vaut au moins l'original.

C'est d'ailleurs un fait indéniable qu'à peu près toutes nos légendes et toutes nos superstitions appartiennent dans leur fond à l'ancien folklore français. Nous en avons une preuve additionnelle dans cette même légende qui vient d'être citée et qu'a réveillée Georges Clémenteau. N'y voit-on pas, en effet, au milieu de la sarabande que mène le mauvais seigneur Gallery, le “garou” galopant le loup ? C'est évidemment notre “loup-garou” qui, avant de courir les bois du Canada, a aussi couru bocaux vendéens.

Aegidius Fauteux

## FRANÇOIS HUOT

Marchand de la haute-ville de Québec pendant plus de trente ans, François Huot fut durant quelques années le chef de la société Huot et Clouet. S'étant séparé de son associé, il continua seul son commerce, de 1797 jusqu'à quelques années avant sa mort.

Il était le fils de François Huot, cultivateur de L'Ange-Gardien, et de Marie-Louise Maheu, mariés en cette paroisse le 18 février 1754. François naquit le 23 août 1756.

Le bisaïeul de notre député, Mathurin Huau ou Huot, était fils de René Huau et de Renée Fortier, de la paroisse de la Madeleine, en la ville de Segré, province d'Anjou, diocèse d'Angers. Il était venu s'établir à L'Ange-Gardien où il avait épousé, le 25 novembre 1671, Marie Dutertre (Letarte) fille de René Dutertre et de Louise Goulet (1).

François Huot se maria trois fois. La première, avec Charlotte, fille de Jean-Baptiste Leblond et de Marie-Charlotte Létourneau, à Sainte-Famille, ile d'Orléans, le 18 janvier 1780. Son second mariage eut lieu à Québec, le 14 janvier 1783, et il prit pour femme, Marie-Louise, née à Lorette le 18 mai 1765, fille de François Robitaille et de Marie-Mathurine Moreau. Etant de nouveau devenu veuf le 3 mai 1796, il convola une troisième fois à Québec, en 1802. d'après Tanguay; en 1801, dit l'abbé David Gosselin, dans *Les Familles de Charlesbourg*, avec Françoise, née en 1757, fille de Jacques-Joseph Villers, et veuve de Jean-Barthélemy Bergevin dit Langevin. Elle mourut, dit Tanguay (VII, 472) le 22 janvier 1822. La *Gazette de Québec* du 31 de ce mois annonce le décès de François Huot, arrivé la veille, mais non celui de sa femme.

Issu des rangs du peuple, François Huot était un *self-made man*. Par la force de son caractère, de son labeur incessant, de son sens du commerce et de son intégrité, il s'éleva, avec une tenacité que rien ne rebutait, jusqu'à la députation.

Dès 1790, on voit François Huot s'occupant de la chose publique. Le 4 novembre de cette année, il était au nombre de

---

(1) *B. des R. H.*, vol. XXXII, p. 543.

ceux qui demandaient au gouvernement la création d'une université dans la province. Le 24 mars suivant, sa signature se trouve parmi celles des personnes s'opposant au changement de tenure des terres. Le 11 avril 1793, M. Huot devenait membre de la Société d'Agriculture du district de Québec. Son nom est apposé au bas de la déclaration de loyauté à la nouvelle constitution (10 juillet 1794) et, le 11 juin 1795, M. Huot était admis membre de la Société du Feu.

Son succès dans les affaires, sa parfaite honorabilité et sa participation active à diverses entreprises semi-publiques l'avaient mis en évidence et avaient fait ressortir ses qualités d'administrateur. Il fut choisi, le 20 juillet 1796, avec Joseph Planté, pour représenter le comté de Hampshire à l'Assemblée législative et il occupa ce poste jusqu'au 13 juin 1804, lors de la dissolution du troisième parlement.

Il va sans dire que M. Huot vota, à la première réunion de la nouvelle Chambre, le 20 janvier 1797, contre John Young, candidat à la présidence de l'Assemblée et aida à la réélection de M. Panet.

Dans la *Gazette de Québec* du 21 novembre 1799, il remerciait ceux qui lui étaient venus en aide lors de l'incendie de son magasin, rue de la Fabrique.

Toujours actif, M. Huot fut élu membre du bureau de direction de la Société du Feu, de la ville de Québec, le 10 avril 1800, et le 3 juillet suivant, il était réélu avec son collègue Planté, député du comté de Hampshire.

Aux élections du mois de juillet 1804, M. Huot qui était sur les rangs, se retira avant la fermeture du poll et facilita ainsi l'élection de M. Planté. Mais il avait obligé un ingrat. Ce dernier s'étant permis certaines remarques déplacées à l'égard des vaincus, dans sa lettre de remerciements à ses électeurs, s'attira des lettres de protestation de ses adversaires et d'un personnage anonyme signant Laviolette dit Sinère.

Trop parler nuit, dit la sagesse des nations, et M. Planté aurait dû se rappeler que les proverbes ont toujours raison.

Ce fut M. McNider qui riposta le premier. Il n'y alla pas de main morte et ne mit pas de gants, mais avec une bru-



taile franchise, il attaqua MM. Planté et Huot, accusant le premier d'avoir fomenté la discorde parmi les électeurs en introduisant dans la discussion des questions de race et de religion. Il traitait le second d'ignorant et de valet ou d'instrument du premier et portait aux nues son successeur M. Antoine J. Duchesnay (1). Puis, se laissant emporter par la colère, M. McNider prétendit qu'on lui avait volé son élection en faisant voter, à la Pointe-aux-Trembles, des malades, des vieillards et même des aveugles. Il ajoutait que M. Planté aurait eu l'ingéniosité de persuader plus de trois cents électeurs de la paroisse de Saint-Augustin à voter pour lui plutôt que pour un Anglais qui sacrifierait leurs plus chers intérêts.

M. McNider, marchand écossais établi et enrichi à Québec, avait acquis quelques seigneuries et se croyait devenu un grand homme. Il avait, avec Jean Boudreau, représenté le comté de Hampshire dans le premier parlement de la province et ne pouvait souffrir l'idée qu'un Canadien — à moins qu'il ne fut lui aussi seigneur — osa lui disputer le privilège de représenter en Chambre ce comté dans lequel étaient situés ses fiefs. Le comté tout entier, lui semblait-il, était sa chose, d'où la colère de ce seigneur de fraîche date, mais qui semblait se croire issu de la cuisse de Jupiter, lorsqu'il fut déçu dans ses ambitions, et le ton rogue qu'il employa envers MM. Planté et Huot dans sa lettre de remerciements aux électeurs, lettre remplie de suffisance, de fiel et d'amertume.

Laviolette dit Sincère prit à son tour les verges vengeuses et, d'un ton gouailleur, cingla M. Planté, le traita de gueux revêtu, d'ennuyeux babillard, d'homme dévoré d'orgueil, d'une ambition démesurée, &c. Toute la kyrielle des aménités que l'on débite encore souvent aujourd'hui en temps d'élections y passa. Il le bafoua au sujet de son grade dans la milice, en un mot, il essaya de le tourner en ridicule, mais il y mit un tel entrain qu'il dépassa le but qu'il voulait atteindre.

Ce fut ensuite M. Huot qui entra en lice. Sans redondance, mais avec calme et beaucoup d'esprit, il refusa d'accepter les éloges que lui avait décernés M. Planté, trouvant

---

(1) Seigneur de Beauport et autres lieux, colonel des milices et membre du Conseil exécutif (1740-1806).

qu'ils sonnaient creux et venaient mal à propos. Quant aux injures de M. McNider, il s'en moquait agréablement et n'attachait aucune importance à ses méchancetés. Il terminait en pardonnant à son adversaire dépité et ajoutait : " Ce n'est pas ma faute si vos dignes amis les électeurs du comté de Hampshire n'ont pas voulu de vos services ; puisque vous aviez les talents, apparemment ils ont trouvé qu'ils vous manquaient quelque'autres choses ; car il y en a bien qui pensent que les talents ne suffisent pas. "

Piqué au vif, M. Planté revint à la charge et essaya d'expliquer son coup de Jarnac. Il avait demandé à certains électeurs de voter pour lui seul afin de prendre avantage sur son collègue M. Huot. Mais son explication lui sembla à lui-même si boiteuse malgré toute l'habileté qu'il y mit, qu'il se crut obligé d'en référer au témoignage intéressé de son adversaire, M. McNider. Il ne faut pas oublier que le comté avait droit à deux représentants en Chambre et que les électeurs avaient par conséquent droit de voter pour deux candidats. Il faut se rappeler aussi que MM. Huot et Planté se présentaient sur le même ticket. Cet employé modèle, retirant des émoluments du gouvernement tout en pratiquant sa profession de notaire, se croyait pétri d'une pâte bien supérieure à celle d'un simple marchand vivant honnêtement de son négoce. S'il savait flatter ceux à qui il demandait des faveurs, ce courtisan savait aussi persifler ceux qu'il considérait comme ses inférieurs. Mal lui en prit en cette occasion ; il trouva chaussure à son pied.

M. Huot se retira sous sa tente et attendit. Il aurait pu faire sienne la devise du *Chien d'Or* et répéter avec lui :

Un jour viendra qui n'est pas venu  
Où je mordrai qui m'aura mordu.

Quatre années à attendre ! Il prit son mal en patience. Enfin arriva le terme du quatrième parlement. C'était l'occasion propice. Attention ! se dit-il. Mordu mordant, rira bien qui rira le dernier. M. Huot n'était pas méchant mais on ne pouvait l'insulter impunément. Le temps de la rétribution était venu pour M. Planté. La coupe était pleine, elle déborda. M. Huot avait préparé sa revanche ; elle fut éclatante,

complète et durable. Aux élections de 1808, maître Planté, mis de côté par les électeurs du comté de Hampshire qui ne voulaient plus de lui, dut se chercher ailleurs un endroit pour s'y faire élire, tandis que M. Huot fut réélu dans son ancien comté non seulement en 1808, mais en 1809, 1810, 1814, 1816, avril 1820 et juillet de la même année et il conserva son mandat jusqu'à sa mort survenue le 30 janvier 1822. Il était alors le doyen de la Chambre, en ayant été membre pendant neuf parlements.

Voici en quels termes la *Gazette de Québec* du lendemain annonçait son décès et appréciait le disparu :

“ Hier matin, mourut, après une longue maladie, à l'âge de 65 ans, François Huot, écuyer, membre de l'Assemblée de cette province pour le comté de Hampshire. M. Huot était le plus ancien membre de la chambre, ayant siégé dans huit parlements. Il avait été pendant plus de trente ans engagé dans le commerce dans la haute-ville; mais s'étant retiré depuis quelque tems des affaires, il vivait entièrement du revenu des biens qu'il avait acquis par un long cours d'industrie et il a maintenant laissé après lui un nom universellement respecté.”

Quoique longues, nous avons cru devoir transcrire en entier les lettres dont il est question, et de les placer en appendice à notre travail sur Joseph Planté. Ce sont des documents révélateurs de l'époque. Elles prouvent une fois de plus que “ plus ça change, plus c'est pareil ”; en politique comme en tout autre chose. En voyant ces dessous de l'élection de 1804, on constate aussi que les Canadiens n'avaient pas pris de temps à se mettre au fait des luttes politiques et à imiter ce qui se pratiquait en Angleterre, et même à faire mieux! Quand Israël Tarte disait que les élections ne se font pas avec des prières, il n'avait qu'à moitié raison, car la messe — et même une grand'messe, s'il vous plaît — semble avoir joué un certain rôle dans l'élection qui nous occupe. M. Tarte était évidemment plus ferré sur l'organisation des luttes électorales de son temps que sur l'histoire politique de ses devanciers. Figure énigmatique que Joseph Planté et qu'il est difficile d'apprécier à sa juste valeur, à cause de ses multiples et diverses activités. Tour à tour, ou tout à la fois, il

est fonctionnaire public et député, exerçant une profession qui demande de la probité et jouant un tour pendable à son collègue dans une élection, puis le raillant de sa défaite. Il obtient des faveurs du gouvernement et du peuple. Il est dans les bonnes grâces de l'autorité et reçoit l'approbation des chefs du parti populaire en chambre. Son ami Philippe Aubert de Gaspé, qui l'a connu intimement, lui rend un bon témoignage dans ses *Mémoires* et le loue d'avoir eu l'énergie nécessaire pour revendiquer ses droits auprès du gouverneur Craig représenté, dans l'Histoire de Garneau et de ses copistes, comme un tyran de la pire espèce, mais que M. de Gaspé ne croit pas aussi noir qu'on l'a dépeint. M. Planté semble ménager la chèvre et le chou et mériter l'estime des factions opposées. Il devait être un bon acteur, voire un excellent diplomate, en même temps qu'un courtisan habile, un Talleyrand en petit, s'abaissant devant les grands mais hautain avec ses inférieurs. Comment donc expliquer sa trahison envers son collègue en 1804? L'ambition? La chaleur de la lutte? Nous ne trouvons pas d'autres raisons. Mais sont-elles suffisantes à blanchir un homme?

N'oublions pas que c'est sous sa propre signature qu'il avoue sa faute, d'une façon voilée, sans doute, mais la confession qu'il en fait est claire, encore qu'il essaie de la pallier, de l'amoindrir. Ces votes qu'il admet avoir reçus pour le mettre au-dessus de son collègue ont-ils, comme il l'affirme, été donnés sans qu'il les ait sollicités? Il faudrait être plus que naïf pour le croire. Nous sommes donc forcés d'ajouter foi aux dires de M. Huot et de reconnaître qu'il avait raison de se plaindre de la conduite indigne de son collègue. De plus, les succès maintes fois répétés de M. Huot dans son comté témoignent en sa faveur.

Nous regrettons fort d'avoir été forcé de mettre en lumière les agissements électoraux de M. Planté, en cette occasion. Nous nous plaignons, d'un autre côté, à reconnaître qu'il avait de bons amis comme le juge Bédard, M. J.-A. Parnet, de M. de Gaspé qui, ignorant peut-être sa conduite dans l'élection de 1804 ou, lui pardonnant cet écart à cause de ses qualités, lui conservèrent leur estime jusqu'à sa mort survenue à un âge relativement peu avancé. Nous lui pardonne-

rons nous aussi ses fredaines électorales pour ne nous souvenir que des bonnes actions qu'il eut à son crédit.

Revenons maintenant à M. Huot.

Il ne semble pas avoir eu beaucoup d'instruction livresque mais il n'en possédait pas moins de l'intelligence et une éducation suffisante pour faire honorablement son chemin et se tirer d'affaire sans vivre aux crochets du gouvernement.

Ayant brusquement dissout le cinquième parlement après une seule session de moins de cinq semaines, Craig écrivait, le 21 février 1810, à son ami le lieutenant-colonel Henry E. Bunbury pour le féliciter de sa nomination au poste de sous-secrétaire d'État pour la guerre et les colonies, et aussi pour déverser le trop plein de sa bile dans le gilet d'un ami en rapportant les circonstances qui l'avaient induit à en appeler au peuple de la province.

Une liste apostillée des membres de l'Assemblée accompagnait la lettre de Craig, mais elle n'avait certainement pas été préparée par lui. C'était à n'en pas douter l'oeuvre de son porte-plume Ryland. On y reconnaît tout de suite sa manière de procéder. Tous les Canadiens de la Chambre puaient au nez à ce bureaucrate insulaire. Ainsi de Huot, il disait :

"Many years footman in the Lanaudière family which he left to set up a small shop. When elected the first time he attended three months at the Seminary to learn to write his name".

Ses amis anglais n'échappaient pas non plus à son insolence comme le démontre la lettre qu'il écrivait, le 17 octobre 1807, au Lord Bishop de Québec, et dans laquelle il parlait du juge en chef Allcock comme étant un méprisant animal, de sir Isaac Brock, comme un *pudding-headed commanding officer* &c (1).

(1) I particularly allude to that contemptible animal the C. J. . . . , to this worthy friend and coadjutor, (of whose treacherous, plausible and selfish character I have never had but one opinion), and to that smooth-faced swindler whom the Lieutenant Governor has taken so affectionately by the hand, as the man, who, of all others, comes nearest in point of knowledge, virtue and ability to the great Tom of Boston. To these worthies I must beg leave to add a pudding-headed commanding officer, who, if the President had given in to all his idle camelian projects, would have introduced utter confusion into the whole system, civil and military. — Extrait de sa lettre, p. 93, vol. 6 de l'*Histoire du Canada* de Christie.



Il ne faut donc pas s'étonner que M. Huot n'ait pu trouver grâce aux yeux de M. Ryland, fils d'un obscur baptiste de campagne, et qui affectait à Québec des airs d'aristocrate.

M. Huot semble avoir été aussi populaire à Québec que dans son comté. Il fut marguillier de l'église Notre-Dame de Québec (la basilique) pendant huit années consécutives, soit de 1807 à 1814.

Le 8 juin 1819, M. Huot et autres citoyens du quartier du Palais, s'opposaient à la fermeture de la rue Saint-Nicolas par les autorités militaires, prétendant que cela nuirait à la circulation et aux affaires.

François Huot avait servi pendant la guerre de 1812 en qualité de capitaine dans la division de milice de Beauport. Il commandait la compagnie de Saint-Joachim. Cette division fut appelée sous les armes le 30 décembre 1812 et fut en garnison à Québec jusqu'au 21 janvier 1813.

Son fils, Hector-Simon, né en 1803, fut admis au barreau à Québec en 1825. Il devint protonotaire en cette ville où il est mort en 1846. Il était, dit M. Buchanan (1), l'un des éminents avocats de Québec.

Un autre fils, Jean, fut le grand-père de Charles Huot, artiste-peintre, qui étudia à Paris sous Cabanel et se créa une brillante réputation. M. Huot a produit une quantité d'oeuvres remarquables. L'un de ses tableaux les plus célèbres est : Le premier Parlement de Québec, en 1792 (2).

FRANCIS-J. AUDET

## LES DISPARUS

*François-Gaspard Hiché* — Né à Québec le 2 juin 1732, du mariage de Henry Hiché et de Marguerite LeGardeur de Saint-Pierre. Il entra comme officier dans les troupes du détachement de la marine. Le 28 avril 1760, à la bataille de Sainte-Foy, le lieutenant Hiché eut le bras droit fracturé. Il décéda avant 1764 puisque sa veuve se remaria à Québec le 10 décembre 1764 avec Arnoux, le chirurgien qui soigna Montcalm blessé à mort.

(1) *The Bench and Bar of Lower Canada*, 1925.

(2) Voir article de M. Magnan dans le *B. des R. H.*, vol. XXXII, pp. 542-548.



INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL  
POUR LE DISTRICT DE MONTCALM CON-  
SERVES A MONT-LAURIER

—  
*Catholiques*

|                                              |                           |
|----------------------------------------------|---------------------------|
| Ste-Véronique-de-Turgeon —                   | de 1914 à 1930 inclus.    |
| Notre-Dame-de-Fourvière<br>ou Mont-Laurier — | de 1914 à 1930 inclus.    |
| Ferme-Neuve —                                | de 1913 à 1930 inclus.    |
| St-Aimé-du-Lac-des-Isles —                   | de 1913 à 1930 inclus.    |
| La Nativité de Labelle —                     | de 1914 à 1930 inclus.    |
| L'Annonciation —                             | de 1914 à 1930 inclus.    |
| Ste-Marie-de-la-Minerve —                    | de 1911 à 1930 inclus.    |
| St-Joseph-de-Val-Barrette —                  | de 1915 à 1930 inclus.    |
| St-Jérôme-de-Montarville —                   | de 1913 à 1930 inclus.    |
| Notre-Dame-de-Pontmain —                     | de 1914 à 1930 inclus.    |
| Lac-des-Ecorces —                            | de 1913 à 1930 inclus.    |
| Nominingue —                                 | de 1913 à 1930 inclus.    |
| L'Ascension —                                | de 1902 à 1930 inclus.    |
| St-Hugues —                                  | de 1913 à 1930 inclus.    |
| Notre-Dame-du-Bon-Pasteur —                  | de 1911 à 1930 inclus.    |
| La Conception —                              | de 1915 à 1930 inclus.    |
| St-Rémi-d'Amherst —                          | de 1914 à 1930 inclus.    |
| Notre-Dame-du-Laus —                         | de 1915 à 1930 inclus.    |
| Ste-Famille-D'Aumond —                       | de 1917 à 1930 inclus.    |
| Lac-St-Paul                                  | de 1919 à 1930 inclus.    |
| Mont St-Michel —                             | de 1918 à 1930 inclus.    |
| Ste-Anne-du-Laus —                           | de 1916 à 1930 inclus.    |
| St-Jean-sur-Lac —                            | de 1919 à 1930 inclus.    |
| Bouchet —                                    | 1913, 1915 et 1916.       |
| Mission de Notre-Dame-des-                   |                           |
| Anges-du-Lac-Windigo —                       | 1915, 1920, 1921 et 1922. |
| St-Raphaël-de-Burbidge —                     | 1916, 1917 et 1918.       |
| Montcerf —                                   | de 1914 à 1930 inclus.    |
| St-Boniface-de-Bois-Franc —                  | de 1926 à 1930 inclus.    |

*Protestants*

*Methodist Church*, Rapide de l'Orignal, 1913 à 1916  
inclus; 1922 à 1930 inclus.

CONVENTION ENTRE HENRI DE TONTY ET LES  
HABITANTS DE LA LOUISIANE (21 JANVIER  
1684)

Je suis Convenu avec Les habitans du fort St Louis que je Leur donneray à la fin de la traicte La Somme de trois Cens Livres tournois à Chacun moyennant quoy Ils me Cedent Les quatre Cens Livres de marchandises quil devoit recevoir Cette année mil Six Cens quatre vint quatre de Monsieur de la Salle pour Les bons services quil ont Rendus fait au fort St Louis dans La Louisiane Le vint unième Janvier mil Six Cens quatre vint quatre Signé

henry Tonty

Au Jourdhuy dix Septiesme Aoust mil Six Cens quatre vint Sept après midy pard't Le greffier no're & tabellion de lisle du montreal residant à ville marie & tesmoins enfin nommes Est Compareu Jacques Bourdon Escuyer Sieur d'autray Seigneur dud lieu, Leq'l ma requis de vouloir Garder dans mon Estude La Minutte du susd billet & den desliver des Copies à quy Il appartiendra dont a requis Acte octroyée En pn'ce de Jean quesnevillé huissier de Ce bailliage & Ignace Bailliargeon desrivages de pnt En Ce lieu Signes à la Minutte des pn'tes avec Led Sr Dautray & no're Suivant Lordonnance.

Adhémar

No're (1)

QUESTION

Dans un récit très vivant de l'entrevue de Foch avec les Allemands Erzberger, Von Winterfeld et Oberndorf, qui venaient lui demander l'armistice, il est question d'une "canadienne". Le récit dit: "Et Oberndorf, ambassadeur distrait, que rien n'intéressait parce qu'il avait grand froid, qui sifflotait en boutonnant sa canadienne? La canadienne, ici, était probablement une capote militaire. Quelle est la forme de cette capote et pour quelle raison lui donne-t-on en France le nom de "canadienne"? Sold.

(1) Archives Judiciaires de Montréal.